



FEMMES SOLIDARITÉ 91

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

COMMUNAUTE JEUNESSE

10, quai de la Borde
91 130 RIS-ORANGIS
01 70 58 93 37



SOMMAIRE

Préambule	02
------------------	-----------

Organigramme	03
---------------------	-----------

LEAO	04-28
-------------	--------------

- *Les chiffres clés* P.05
- *L'écoute* P.09
- *L'accueil et l'accompagnement* P.19
- *La domiciliation administrative* P.26
- *La consultation psychologique* P.27

HEBERGEMENT	29-48
--------------------	--------------

- *Les chiffres clés* P.30
- *Les admissions* P.34
- *Les personnes hébergées* P.35
- *L'accompagnement spécialisé* P.38
- *Les sorties* P.48

PÔLE SENSIBILISATION - FORMATION - PRÉVENTION	49-62
--	--------------

- *L'activité de formation - sensibilisation* P.51
- *L'activité de prévention* P.54
 - Animation de stand d'information sur l'égalité, les violences conjugales, sexistes et sexuelles* P.55
 - Atelier de prévention de l'égalité Femmes-Hommes et de prévention des violences* P.57

PRÉAMBULE

L'année 2025 représente pour Femmes Solidarité 91 une nouvelle étape charnière, marquée par le déploiement de multiples projets et une visibilité accrue du dispositif. Dans un contexte où les besoins et les sollicitations s'intensifient, il est aujourd'hui nécessaire de consolider et de renforcer les actions auprès des femmes victimes de violences conjugales ainsi qu'auprès des partenaires pour répondre aux enjeux de prévention et à la complexité des parcours.

Dans une dynamique où le nouveau schéma départemental a grandement favorisé le repérage du Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO), l'activité d'écoute a connu une hausse de près de 40 % par rapport à 2024. Ces chiffres confirment une nécessité pressante d'adapter les réponses aux besoins immenses des femmes sur le territoire.

En 2025, ce sont :

2 114 entretiens téléphoniques

1 015 femmes écoutées

219 femmes reçues et accompagnées

51 femmes hébergées avec leurs 132 enfants

3 197 personnes qui ont bénéficié des actions de formation, de sensibilisation et de prévention.

Ces chiffres traduisent non seulement l'ampleur des besoins, mais aussi le renforcement du rôle de l'établissement en tant qu'acteur central dans l'écoute et l'accompagnement. Femmes Solidarité 91 confirme ainsi son ancrage historique fort sur les territoires d'action départementale Nord-est, Nord et Centre.

L'année a également été marquée par la consolidation du pôle prévention, dont les actions ont bénéficié à 3 197 personnes. Ces actions de prévention, de sensibilisation et de formation sont adressées à des publics très diversifiés. Elles démontrent l'importance de ce déploiement pour déconstruire les stéréotypes et lutter contre les violences de manière proactive.

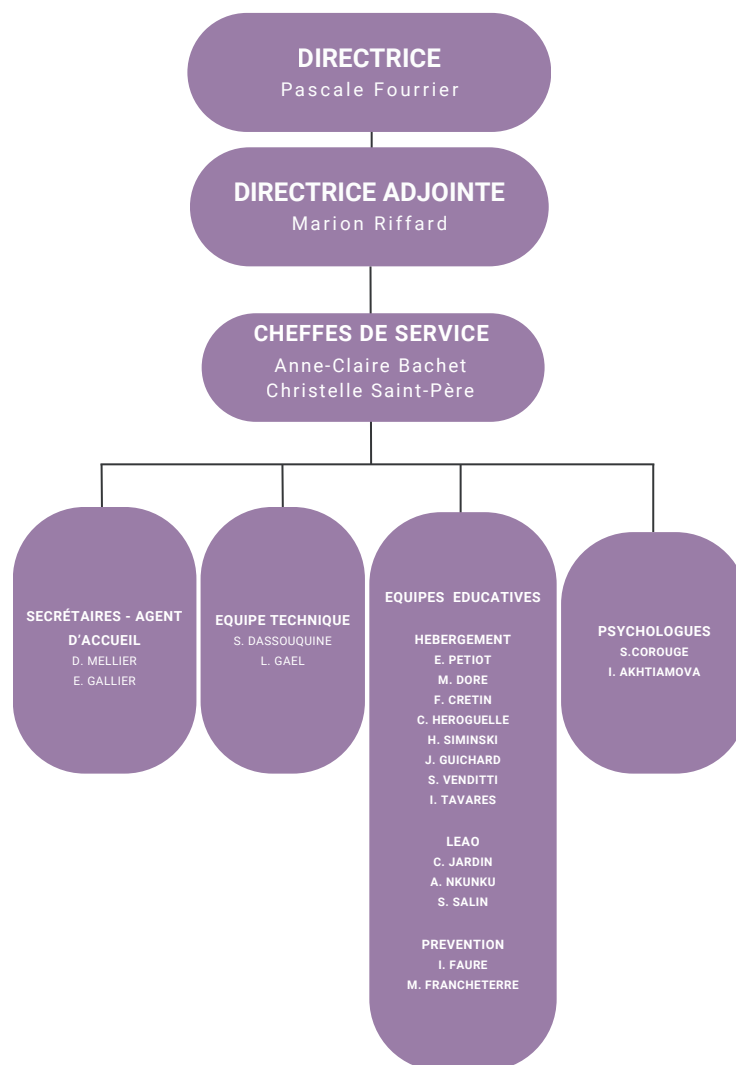
Enfin, c'est un conséquent dispositif d'hébergement que porte Femmes Solidarité 91, comprenant 140 places. L'établissement y accueille et héberge de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant. L'année 2025 a été fortement marquée par la mise en place du nouveau protocole d'hébergement qui a également fortement renforcé le repérage du LEAO auprès des femmes sollicitant un hébergement. Il a fait évoluer les critères d'orientation (les femmes orientées doivent être en situation de cohabitation avec l'auteur). Une certaine et compréhensible ambivalence, inhérente à ces situations complexes, est alors constatée chez beaucoup des femmes accueillies sur le dispositif, qui ne sont pas toujours prêtes à quitter le conjoint violent. Le respect de la temporalité de chaque femme demeure un point déterminant dans l'accompagnement.

Mais derrière ces évolutions et cette visibilité accrue, des inquiétudes demeurent néanmoins pour l'avenir. La pérennité des dispositifs mis en place dépendra largement de la stabilité des financements.

Ce rapport revient sur les principales actions menées en 2025, les nombreux projets déployés et les perspectives à venir. Il reflète la volonté constante de l'association de lutter aux côtés des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, avec expertise et engagement.

MARION RIFFARD
DIRECTRICE

ORGANIGRAMME



- **Un Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation** – LÉAO (Ecoute, Accueil, Suivis, Accompagnements, Consultations psychologiques, Domiciliation administrative)
- **Un Centre d'Hébergement spécialisé** dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant : **140 places** dont **39** en insertion, **56** en CHU, **45** en Urgence ALTHO.
- **Des actions de formation / sensibilisation / prévention** sur les questions de violences conjugales et d'égalité Femmes-Hommes.

Femmes Solidarité 91

LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
pour les femmes victimes de violences conjugales.

UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE BIENVEILLANTE
des conseils adaptés à votre situation les lundis et mercredis de 9h00 à 17h30 et les mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 17h30
au **01 70 58 93 30**

UN ACCUEIL SUR PLACE
une professionnelle vous accueille sur rendez-vous de 9h00 à 18h00
au **01 70 58 93 37** Accueil gratuit et confidentiel.
pour la mise en place d'un accompagnement dans vos démarches et / ou d'une consultation psychologique

Vous êtes isolée, vous ressentez de la peur, de la honte, de la culpabilité et vous n'osez pas en parler

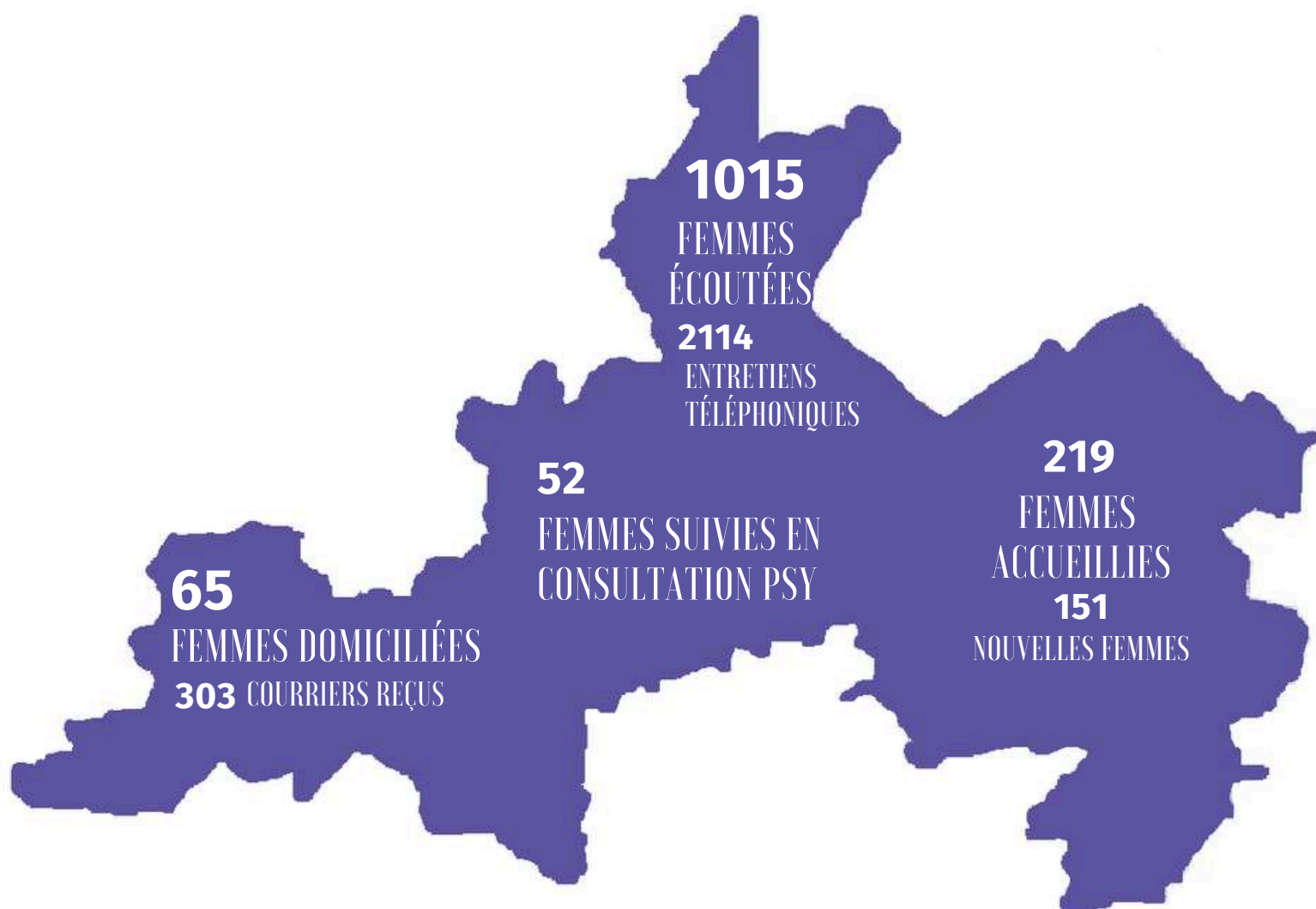
Femmes Solidarité 91
Établissement spécialisé depuis 1985

10 quai de la Borda Bâtiment A2
91130 Ris-Orangis

Toutes les violences conjugales
sont punies par la loi

LE LEAO

LES CHIFFRES CLÉS - LEAO



3197

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION, SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

262

PROFESSIONNEL.L.E.S
FORMÉ.E.S

31

SESSIONS
ORGANISÉES

1939

BÉNÉFICIAIRES DES
ATELIERS DE PRÉVENTION

82

ATELIERS
ORGANISÉS

23

FORUMS SANTÉ -
ANIMATION DE STAND
D'INFORMATION

996

PERSONNES PRÉSENTES

Créé fin décembre 2011, **le Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO)** est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements.

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales.

Interpellé en amont ou dans l'après-coup d'une séparation, **il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants.**

Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ses activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.



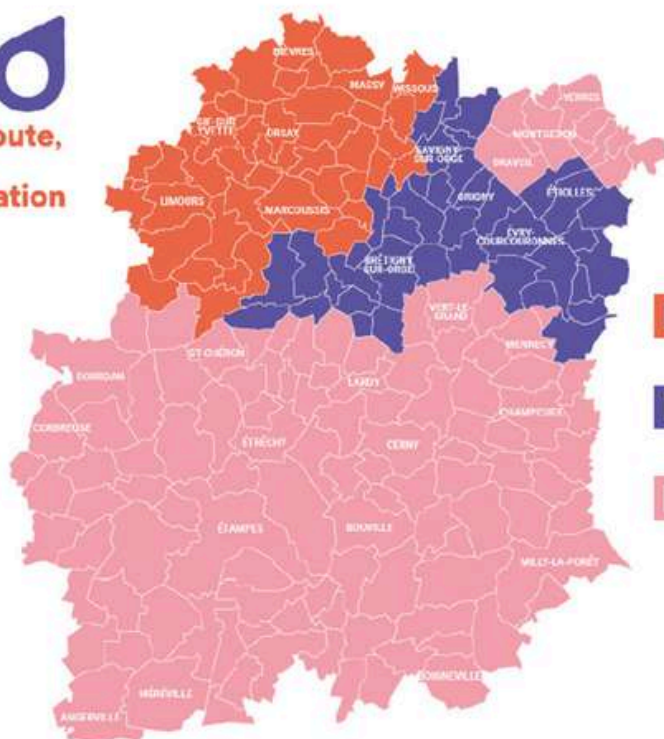
Le LEAO assure ses missions d'écoute d'accueil et d'orientation sur le TAD Centre, le TAD Nord, et le TAD Est, soit 42 communes.

La question du maillage partenarial en Essonne, vaste territoire, est depuis de nombreuses années une thématique et un défi central pour assurer et garantir aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants des réponses de proximité, adaptées à leurs besoins d'accompagnement, d'écoute et de sécurité.

Depuis avril 2024, les périmètres d'intervention des 3 associations ont été calibrés sur la cartographie des Territoires d'Actions départementaux. Femmes Solidarité, historiquement implantée depuis 1981 intervient dorénavant sur les communes de la rive droite de l'Agglomération Grand Paris Sud (Saintry-Sur-Seine, Soisy-Sur-Seine, St Pierre Du Perray, St Germain les Corbeil, Morsang Sur Seine, Tigery).

Les trois associations, adhérentes à la Fédération nationale Solidarité Femmes travaillent de façon coordonnée pour garantir une qualité d'accueil et d'accompagnement auprès des femmes essonniennes.

CARTOGRAPHIE DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES



Paroles de Femmes - le Relais

Femmes Solidarité 91

Léa Solidarité Femmes

En septembre 2024, une campagne de communication (nouvelle charte graphique, affichages dans les abribus, communication auprès des collectivités locales...) a été lancée par le Conseil Départemental et par la Déléguée aux droits des femmes et pour l'égalité femme/homme, visant un important travail d'identification et de communication lié au nouveau schéma territorial afin de favoriser une meilleure information auprès des femmes victimes de violences conjugales.

Le LEAO Femmes Solidarité s'inscrit dans la dynamique du nouveau plan départemental de lutte contre les violences conjugales en Essonne.



Le LEAO organise son activité à travers plusieurs dispositifs :



1 - Le Dispositif d'écoute téléphonique – un premier contact possible par téléphone

Relais local du 3919, la ligne d'écoute assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences conjugales. Les professionnelles de Femmes Solidarité formées à l'écoute s'adaptent à chaque situation quel que soit leur parcours et leur temporalité avec des principes d'intervention clairs et fédératifs : croire les femmes victimes de violences conjugales, en leur offrant un cadre sécurisant où elles peuvent s'exprimer librement et en confiance, écouter sans jugement et nommer les violences.

2 - L'accueil dans les locaux et l'accompagnement dans les démarches liées aux violences conjugales

L'équipe du LEAO reçoit chaque femme qui le demande pour échanger sur sa situation, identifier les ressources, les besoins, informer la femme sur ses droits et les démarches possibles qu'elle peut engager que ce soit d'un point de vue judiciaire ou de l'accès aux droits. Femmes Solidarité pourra accompagner la femme si elle le souhaite dans ses démarches (dépôt de plainte, rdv chez l'avocate, audience au civil ou au pénal).

3 - L'orientation vers les structures partenaires

Pour répondre aux besoins des personnes, le LEAO qui est spécialisé dans l'accompagnement des démarches liées aux violences conjugales va orienter la femme vers les structures adaptées. Un partenariat étroit s'organise avec les acteurs de droit commun : CCAS, MDS, CAF, maisons de santé, acteurs juridiques.. Cela peut être lié à des besoins en termes d'accès aux droits, des besoins de santé, hébergement ou insertion professionnelle.

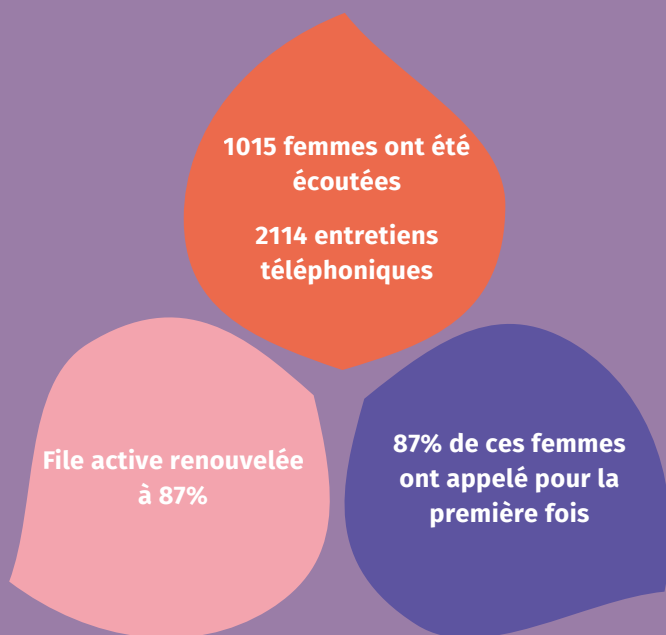
L'évaluation du dispositif se réalise grâce à des outils spécifiques : une base de données et des fiches individuelles renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'informations n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément **d'écouter la parole des femmes « comme elle vient »**, d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence, lors d'une première écoute, il n'est pas toujours possible de renseigner la fiche écoute dans son intégralité. **20% des femmes ne souhaitent pas donner leur identité, commune d'origine, ces données sont donc anonymisées.**

L'ÉCOUTE – FILE ACTIVE

Le téléphone est un outil très adapté pour les femmes victimes de violences conjugales souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver l'anonymat et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.

Certaines femmes ne passeront que par l'écoute téléphonique, d'autres demanderont rapidement à rencontrer une professionnelle dans nos locaux. L'équipe éducative s'adapte à chacune, dans le respect de leur temporalité et de leur choix.



Avec 2114 entretiens dispensés pour 1015 femmes écoutées, l'activité d'écoute est en hausse de près de 40% par rapport à 2024 (1514 entretiens).

Par rapport à 2020, l'activité de l'écoute en nombre de femmes écoutées est en croissance constante. On constate une augmentation de 56% des femmes écoutées de 2022 à 2025.

Une évolution constante de l'écoute - du contexte national au plan local

Depuis 2020, l'activité d'écoute des femmes victimes de violences conjugales connaît une progression continue, avec une augmentation particulièrement marquée de +56 % du nombre de femmes accompagnées entre 2022 et 2025.

Cette évolution s'inscrit dans une dynamique nationale caractérisée à la fois par une hausse des violences signalées. Plusieurs facteurs structurants permettent d'éclaircir cette augmentation :

Une libération progressive de la parole : La crise sanitaire de 2020 a représenté une période charnière, qui a vu un accélérateur des violences pour les femmes, qui ont été plus exposées aux violences dans le contexte du confinement.

Dans le prolongement des mobilisations sociétales engagées notamment à la suite du mouvement #MeToo et de la forte médiatisation des violences conjugales depuis 6 ans, les victimes semblent identifier davantage les situations de violences et vont plus facilement en parler. Cette conscientisation, du collectif à l'individuel contribue à favoriser la mobilisation de tous et l'accompagnement des femmes victimes.

Un effet direct des politiques publiques : Le Grenelle des violences conjugales a marqué un tournant majeur, avec le déploiement de mesures ambitieuses visant à améliorer le repérage, l'orientation et la prise en charge des victimes. Le renforcement des dispositifs nationaux et locaux (numéros d'écoute, accompagnement spécialisé, outils de protection) a contribué à une augmentation des sollicitations.

Une médiatisation accrue du phénomène : La couverture médiatique des violences conjugales, notamment à travers la question des féminicides, ainsi que les campagnes de sensibilisation, ont permis de faire évoluer les représentations sociales. Les violences sont davantage reconnues comme un enjeu public, ce qui favorise le recours aux dispositifs d'écoute.

La mobilisation croissante des collectivités territoriales : Les collectivités locales se sont fortement saisies du sujet, en développant des actions de proximité, en soutenant les associations et en structurant des réseaux partenariaux. Ce maillage territorial renforcé facilite l'identification des situations de violence et l'orientation vers les dispositifs d'écoute.

En Essonne, le travail autour du nouveau schéma départemental par la Déléguée aux Droits des femmes et pour l'égalité femme/homme et le Département de l'Essonne ont permis la mise en lumière des dispositifs spécialisés, permettant une meilleure visibilité et un meilleur repérage du dispositif LEAO au profit de l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.

TYPLOGIE DES VIOLENCES



Les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques sont les violences qui sont les plus déclarées par les femmes.

Les violences conjugales peuvent prendre différentes formes et se cumulent.

Zoom sur le Contrôle Coercitif et la Cyberviolence

La cyberviolence a fait l'objet d'une communication importante depuis 5 ans. Elle vise l'utilisation des nouvelles technologies pour contrôler, surveiller, harceler, intimider, diffamer, menacer la femme victime de violences conjugales par son compagnon ou ex-compagnon.

La notion de **contrôle coercitif** fait référence aux stratégies employées par les auteurs de violences pour maintenir les victimes sous leur emprise comme l'isolement et la dévalorisation, la privation de ressources, l'intimidation, la culpabilité et le transfert de responsabilité...

Il représente un mode de domination invisible, continu qui met en œuvre différents mécanismes :

- **Isolement** : éloigner la personne de ses proches Créer une dépendance affective ou matériel
- **Manipulation** : faire douter la victime de sa propre perception, nier les faits ou inverser les responsabilités
- **Contrôle des ressources** : gérer l'argent, empêcher de travailler, limiter l'accès à des moyens d'autonomie
- **Intimidation** : menaces directes ou implicites, climat de peur constant

LES FEMMES QUI APPELLENT

Le premier contact est un temps extrêmement important tant dans l'acte posé par ces femmes que dans l'accueil et l'écoute qui leur sont réservés.

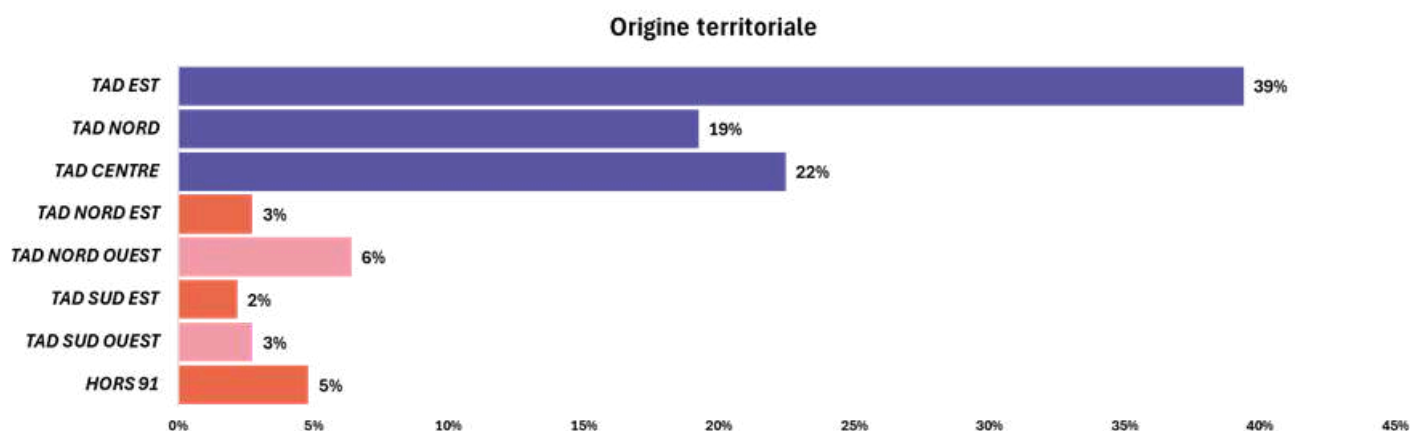
Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié « femmes victimes de violences conjugales » qui de facto, les identifie et engage l'échange sur cette thématique.

Il est alors essentiel de proposer un cadre déontologique qui assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec ces femmes un travail autour du contexte de violences et des affects qui s'y rattachent, sans jugement et à leur rythme.

Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

LA TERRITORIALISATION

Un meilleur repérage de qui fait quoi au profit des femmes essonniennes



L'activité de Femmes Solidarité est territorialisée sur ses 42 communes d'intervention. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

81% sont issus des trois TAD :

- **Le TAD EST** (Grigny, Ris-Orangis, Evry Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Bondoufle, Saint Pierre du Perray et autres communes de la rive droite...)
 - ➔ **Le nombre de femmes reçues sur le TAD EST a augmenté de 35%** par rapport à 2024. Ce qui indique notre ancrage fort sur le territoire et la consolidation de notre activité sur ce TAD en tant qu'acteur central dans l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.
- **Le TAD NORD** (Juvisy-Sur-Orge, Viry-Châtillon, Savigny-Sur-Orge, Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste, Morangis..)
 - ➔ **Le nombre de femmes reçues sur le TAD EST a augmenté de 40%** par rapport à 2024.
- **Le TAD CENTRE** (Brétigny-Sur Orge, Saint-Michel-Sur-Orge, Sainte-Geneviève des Bois, Morsang sur Orge, Fleury-Mérogis, Villemoisson-Sur-Orge, Arpajon, Egly, et autres communes...)
 - ➔ **Le nombre de femmes reçues sur le TAD CENTRE a augmenté de 42%** par rapport à 2024. Le LEAO a consolidé et développé le partenariat avec les communes de ce territoire, assurant ainsi un meilleur repérage du service auprès des acteurs du territoire. Le travail reste à poursuivre notamment sur les communes péri-urbaines et rurales sur ce TAD.

Une expertise et une ingénierie au plus proche des territoires

Depuis de nombreuses années, Femmes Solidarité développe un partenariat important avec de nombreuses communes : **Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, Grigny, Juvisy-Sur-Orge, Viry-Châtillon, Athis-Mons, Brétigny-Sur-Orge, Saint-Michel-Sur-Orge, Savigny-Sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix** – se plaçant comme l'interlocuteur de proximité.

- ➔ **La mise à disposition de l'expertise des professionnel.le.s de Femmes Solidarité** à la demande des collectivités sur la co-construction d'actions à destination des habitants ou agents territoriaux.
- ➔ **La mobilisation et réflexion sur la mise en œuvre de projets territoriaux** visant l'amélioration du repérage et de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales sur Ris-Orangis.
- ➔ **La participation aux CLSP et réseaux partenarial locaux.**

TYPOLOGIE DES FEMMES SUR LE DISPOSITIF D'ÉCOUTE

La surreprésentation des femmes avec enfants témoigne de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple et de sa persistance.



Parmi ces 71%, les trois quarts sont en cohabitation avec l'auteur



72% sont mariées, pacsées ou en union libre. Pour une grande majorité d'entre elles, la violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et sécuriser les conversations.

Pour **19%** d'entre elles, les violences physiques ont cessé avec le départ de Monsieur (ordonnance de protection et autres). Ces situations souvent délicates mobilisent angoisses et peurs et la question de la protection des femmes et des enfants est fréquemment posée.

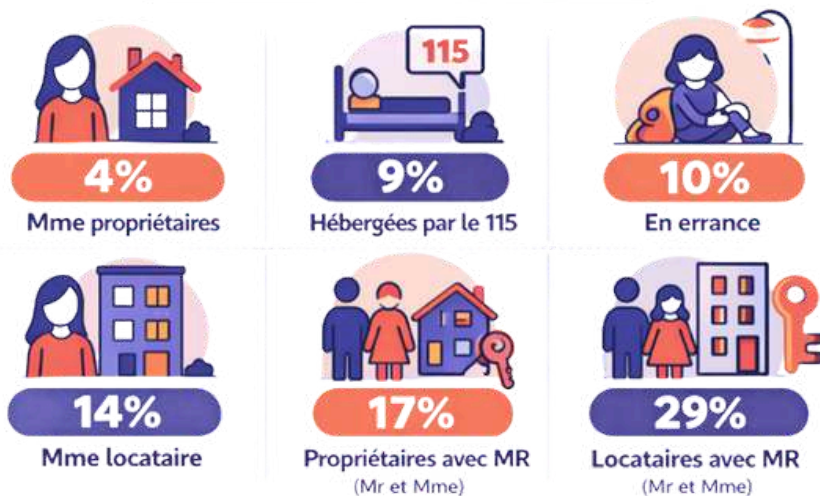
28% des femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridique et judiciaire mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue couramment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.

33% des femmes ont déposé plainte en 2025, ce peut être une première plainte ou la réitération d'acte posé précédemment. De l'acte posé à la réponse judiciaire, les délais de réponse ont été raccourcis avec convocation du Mr quasi systématique. La justice tente d'apporter une réponse plus rapide aux victimes : rappel à la loi / stage de responsabilisation, du sursis.

71% des femmes sont au domicile. Parmi ces 71%, les trois quarts sont en cohabitation avec l'auteur et un quart d'entre elles ne vivent plus avec monsieur pendant les violences continuent hors du foyer.

53% des femmes sont en emploi. Et 47% ne travaillent pas, dans cette proportion on comptabilise 11 femmes étudiantes (5% des femmes sans emploi) et 8 femmes retraitées (2% des femmes sans emploi).

SITUATION DES FEMMES ÉCOUTÉES EN MATIÈRE DE **LOGEMENT**



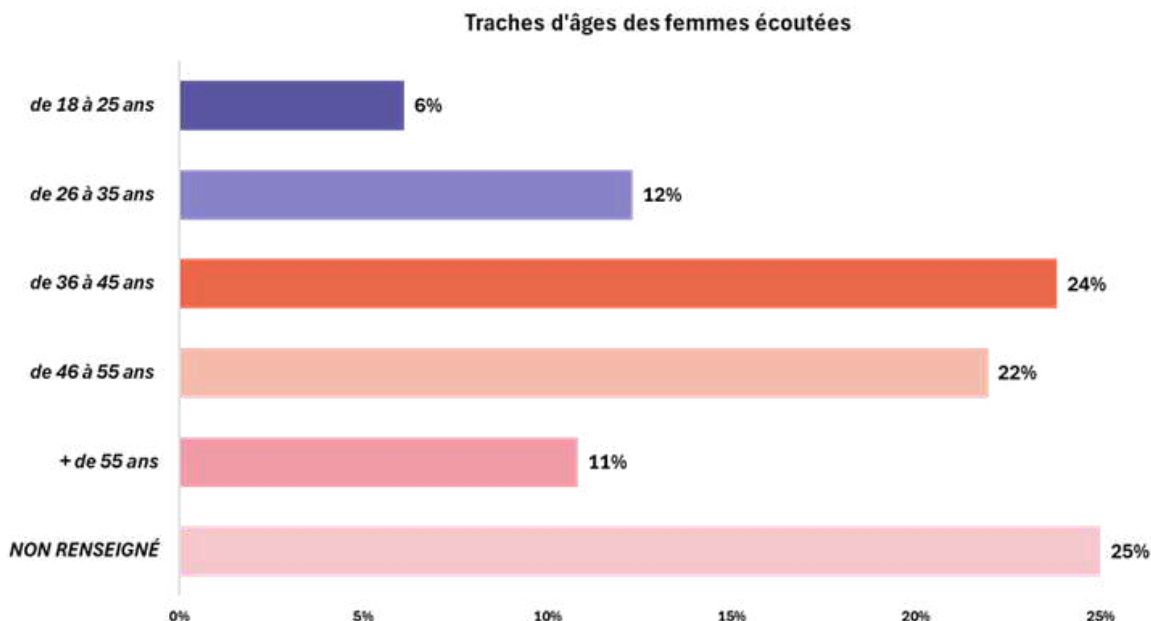
19% des femmes sont en grande précarité : 9% hébergées par le 115 et 10% en errance.

Près d'1 femme sur 5 est sans logement stable lors de l'appel à l'écoute.

Cela révèle une forte vulnérabilité sociale et un besoin important en matière de dispositifs d'urgence et d'accompagnement.

46% des femmes sont en couple dans le logement : 29% locataires avec MR et 17% propriétaires avec MR.

La forte proportion de femmes en logement partagé (46%) révèle une ambivalence importante : si ce statut peut constituer une forme de protection en garantissant un droit au maintien dans le logement, il peut également renforcer les situations de dépendance et freiner le départ en cas de violences conjugales. Par ailleurs, les situations de grande précarité observées soulignent que la rupture avec un conjoint violent expose fortement au risque de perte de logement, faisant du logement un enjeu central dans les parcours de sortie des violences.



La majorité des femmes reçues ont moins de 45 ans.

Une population jeune peu représentée : Seulement 6% de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou à un lieu spécialisé reste plus difficile ou tout du moins, moins adapté au premier abord (c'était 3% en 2024).

Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge est absolument nécessaire, le travail reste à poursuivre. Les actions de prévention et de sensibilisation représentent un enjeu pour sensibiliser ces jeunes.

De nouveaux dispositifs adaptés au public émergent comme le tchat en ligne éphémère porté par des associations spécialisées partenaires (Comment s'aimer d'En Avant Toutes).

LES DEMANDES

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel.

La demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue et celui d'être informée.

Motif de la demande des femmes
(première demande invoquée lors contact)

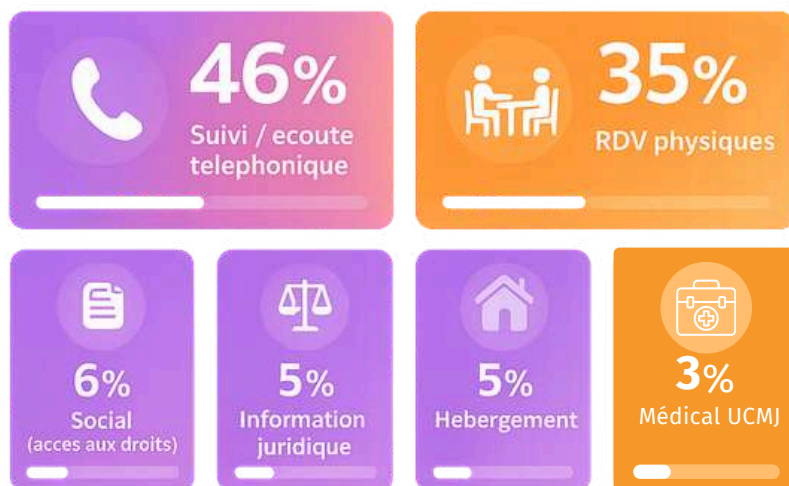


Pour les demandes « de suivi », soit 70% des demandes en 2025, il s'agit du soutien aux femmes qui ont déjà été entendues et pour lesquelles il y a déjà des démarches engagées.

Ce suivi s'organisera essentiellement à l'écoute téléphonique et pourra aborder un certain nombre de thématiques comme les informations juridiques dédiées aux violences, l'accès aux droits.

Les réponses et informations proposées par les écoutants-es s'appuient sur la demande initiale puis évoluent avec ce qui est repéré, et évalué, des situations.

Réponses suite aux demandes des femmes à l'écoute



L'écoute constitue un espace ressources autant pour les femmes que pour les professionnels extérieurs qui les accueillent et les accompagnent (besoin de conseils et soutien, tant sur la posture à adopter que sur les réponses à donner).

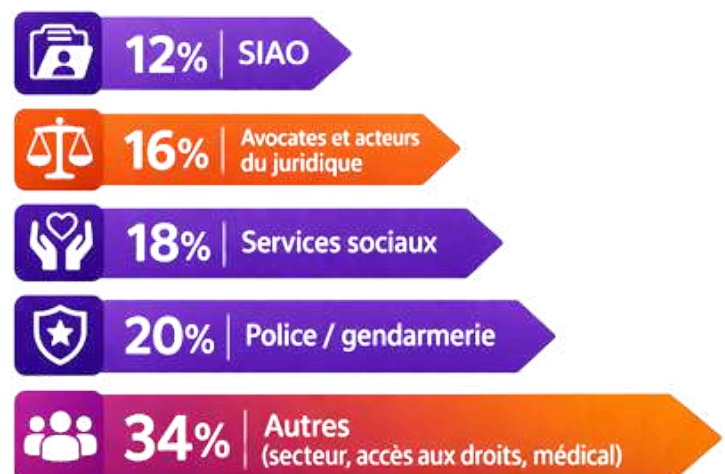
35% des écoutes ont donné lieu à un rendez-vous avec une travailleuse sociale ou la psychologue.

Le LEAO a une approche globale de la situation et vise à orienter la femme en fonction des besoins identifiés vers les partenaires compétents.

36% des orientations ont été faites vers le secteur judiciaire. Ce qui indique la prépondérance de ces démarches à réaliser pour les femmes.

L'équipe éducative travaille avec un réseau d'avocates spécialisées, partenaires privilégiés dans les démarches dédiées aux violences conjugales. Les orientations sont également faites vers les acteurs juridiques du territoire (MJD, PAD, CIDFF, MEDIAVIPP...).

Orientation des femmes vers



PROTOCOLE HÉBERGEMENT 115

Missions du LEAO dans le protocole d'hébergement 115

Constats identifiés

De nombreuses femmes sollicitant une mise à l'abri via le 115 ont quitté ou souhaitent quitter leur domicile en raison de violences conjugales. Leur demande d'hébergement s'inscrit dans un contexte d'urgence, souvent marqué par une rupture brutale, un isolement social, une précarité économique et des risques persistants liés à l'auteur des violences.

Cela s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les places d'urgences et de mise à l'abri avec un nombre de places insuffisant et la nécessité d'avoir une diversité de l'offre en raison des profils des familles – femmes avec enfants qui représentent une part importante des demandeurs.

Si la réponse apportée par le 115 permet de répondre à un besoin immédiat de protection, elle ne s'accompagnait pas d'un suivi spécialisé en matière de violences conjugales.

Or, ces situations nécessitent un accompagnement soutenu. Les femmes victimes de violences ont en effet besoin :

- d'une **évaluation** de leur situation en matière de violences,
- d'un **accompagnement dans leurs démarches liées aux violences conjugales** (plainte, dossier d'Aide Juridictionnelle, mesures de protection, etc.),
- d'un **soutien psychologique** pour faire face aux conséquences des violences,
- d'un **accompagnement social global** (accès aux droits, logement, insertion), coordonné avec les acteurs de droit commun
- et d'un **suivi dans la durée**, favorisant leur reconstruction et leur autonomie.

C'est dans ce contexte qu'un nouveau protocole expérimental visant à renforcer l'articulation entre l'hébergement d'urgence et l'accompagnement spécialisé a été mis en place.



Depuis 2024, un travail a ainsi été engagé par la Délégation aux droits des femmes et pour l'égalité avec le SIAO 91 porté par la Croix Rouge et les associations spécialisées afin de définir un protocole visant à évaluer l'éligibilité des femmes qui contactent le 115 au dispositif d'hébergement – nuitées hôtelières 115 et places d'hébergement fléchées femmes victimes de violences conjugales.

Ce protocole vise ainsi à favoriser le contact des femmes avec le LEAO.

Dans le cadre de ce protocole, les femmes contactant le 115 pour une demande d'hébergement sont orientées vers le LEAO de Femmes Solidarité. Cette orientation vise à permettre une **première évaluation de leur situation de violences conjugales** par des professionnel·les formé·es, dans un cadre sécurisé et adapté.

Ce premier contact regroupe deux dimensions, d'une part, il constitue une étape essentielle afin de :

- ✓ Reconnaître et qualifier les violences subies,
- ✓ Informer les femmes de leurs droits et des dispositifs existants,
- ✓ Faciliter l'entrée dans un accompagnement spécialisé avec le LEAO.

L'objectif est ainsi de ne pas limiter la réponse à une mise à l'abri ponctuelle, mais de permettre aux femmes de s'inscrire dans un parcours d'accompagnement spécifique indispensable à leur protection, à leur reconstruction et à la sortie durable des violences.

Profil des femmes orientées vers le LEAO dans le cadre du protocole



Sur 81 femmes orientées, 70% des femmes ont effectivement contacté le LEAO via l'écoute téléphonique.

Ce 1^{er} contact a donné lieu :

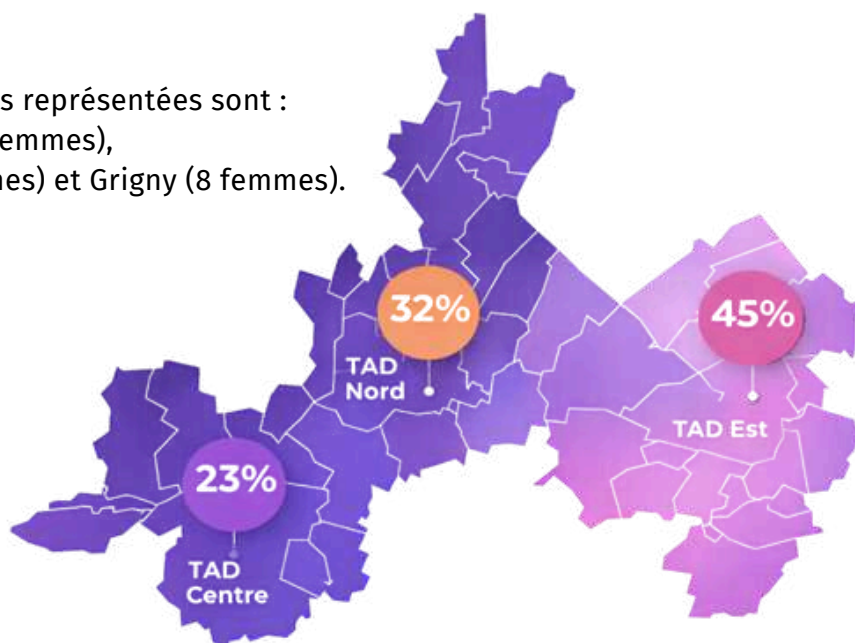
- ➡ **77%** des femmes ont recontacté l'écoute pour des **entretiens spécialisés**
- ➡ **19%** des femmes ont demandé **un rendez-vous physique**
- ➡ **4%** des femmes ont réalisé une **domiciliation**

31% des femmes n'ont pas contacté le LEAO. Malgré l'orientation faite vers le LEAO, cela ne présume pas de la démarche que les femmes feront. La question de l'adhésion à l'accompagnement spécialisé est un enjeu qui s'inscrit pour chacune différemment au regard de son parcours de sortie des violences.

Origine territoriale : Près de 80% des femmes viennent du 91 (20% origine territoriale inconnue).

Répartition par Territoire d'Action Départementale LEAO

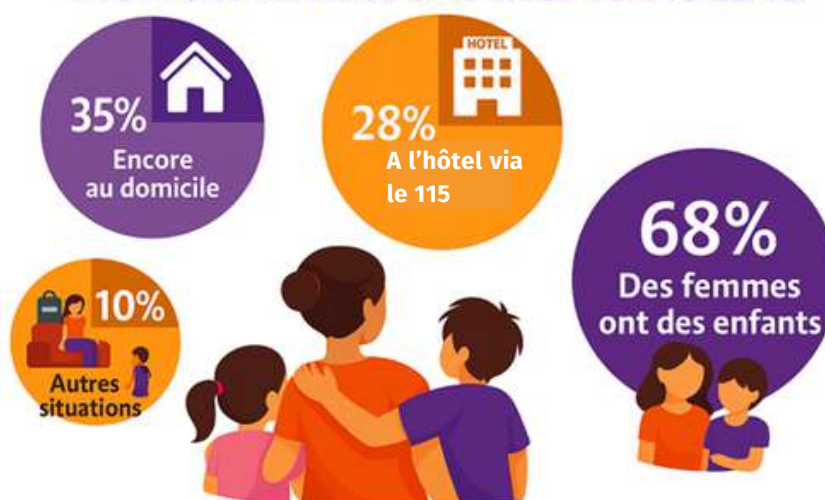
Les communes les plus représentées sont :
Corbeil-Essonnes (11 femmes),
Viry-Châtillon (9 femmes) et Grigny (8 femmes).



Le TAD EST est surreprésenté dans les orientations réalisées. Constat établi de façon générale pour l'ensemble des dispositifs de Femmes Solidarité.

Le TAD EST concentre les territoires les plus denses de l'Agglomération Grand Paris Sud, qui regroupe des villes importantes en termes de densité de population (Evry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes) et paupérisées (Grigny et Corbeil-Essonnes), avec une forte proportion de ménages en situation de précarité administrative et économique.

Profil des femmes orientées vers le LEAO



Concernant le profil de ces femmes :

- ➡ 35% sont encore au domicile lors de l'orientation du 115 vers le LEAO,
- ➡ 28% sont déjà à l'hôtel via le 115
- ➡ 10% vivent dans d'autres conditions (hébergement chez un tiers, autres dispositifs, errance)
- ➡ 68% des femmes ont des enfants

Ces chiffres traduisent la complexité des situations et la singularité des parcours des femmes.

ZOOM

Les femmes orientées encore au domicile conjugal

Une part importante des femmes orientées vers le LEAO (35 %) est encore présente au domicile au moment de l'orientation vers le LEAO. Cela peut traduire le fait que le recours au 115 intervient souvent alors même que la mise à l'abri n'est pas encore effective, révélant des freins au départ qui sont multiples.

Être prête à quitter le domicile ne relève souvent pas d'une décision immédiate, mais d'un processus progressif, souvent marqué par des allers-retours, des hésitations et des tentatives de mise à distance.

Cette temporalité – de la conscientisation des violences au départ du domicile – appartient à chacune dans la singularité de leur parcours. Cela s'inscrit dans une dimension affective et intime complexe.

La précarité économique, l'absence ou les faibles ressources peuvent constituer un obstacle important au départ. À cela s'ajoutent des facteurs psychologiques, tels que la peur des représailles, l'emprise du conjoint et l'espoir d'un changement de la situation qui peuvent constituer autant de difficultés pour la séparation. Enfin, élément majeur, la présence d'enfants complexifie également la décision, en introduisant des préoccupations liées à leur stabilité, leur scolarité, la rupture des liens possibles avec le père.

Le contact du 115 puis du LEAO constitue alors une étape primordiale sur le chemin du départ et de la demande de protection de Madame et de ses enfants.

Typologie des femmes

Orientées par le 115



➡ 23% concernent des femmes seules.

➡ 9% sont enceintes.

➡ Une large majorité ont des enfants.



Cette diversité des profils exige une diversité de l'offre et places d'hébergement.

Concernant leur demande auprès du SIAO



➡ 36% des femmes ont une demande 115 en cours,

➡ 28% des femmes ont à la fois une demande 115 et une demande insertion en cours

➡ 17% des femmes ont une demande insertion en cours



L'ACCUEIL & L'ACCOMPAGNEMENT

L'Accueil est notamment articulé à l'écoute téléphonique qui reçoit les femmes dans le cadre de permanences et sur rendez-vous pour les accompagner dans leurs démarches. L'Accueil et l'accompagnement spécialisé des travailleuses sociales proposés sont complétés de deux prestations : la consultation psychologique et la domiciliation administrative.

L'accueil, non contractualisé, se fonde sur 3 principes majeurs :



L'inconditionnalité

Accueil & écoute
sans conditions



Le respect du rythme de la femme

À son rythme,
à son chemin



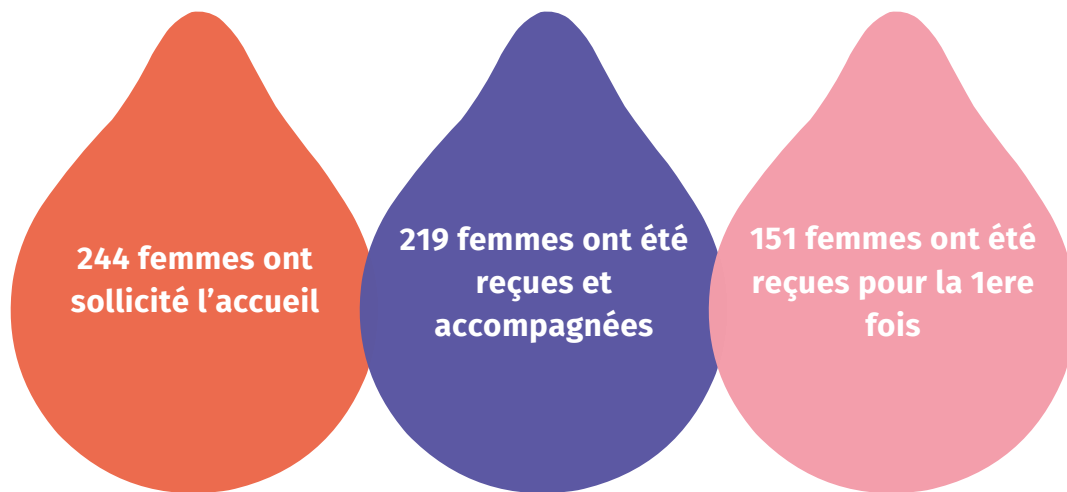
Le libre choix de la femme

Sans jugement,
dans sa singularité

L'inconditionnalité - qui garantit que toute femme est accueillie et écoutée sans condition, quelle que soit sa situation administrative, sociale ou personnelle, dans une posture de non-discrimination et de reconnaissance de sa parole.

Le respect du rythme de la femme - qui consiste à accompagner chaque femme à son propre rythme, sans pression, en tenant compte de son cheminement, de ses hésitations et des démarches qu'elle souhaite ou non engager.

Le libre choix de la femme - implique de lui permettre de prendre ses propres décisions sans jugement, en respectant la singularité de son histoire, ses besoins et ses aspirations, afin de favoriser son autonomie et son pouvoir d'agir.

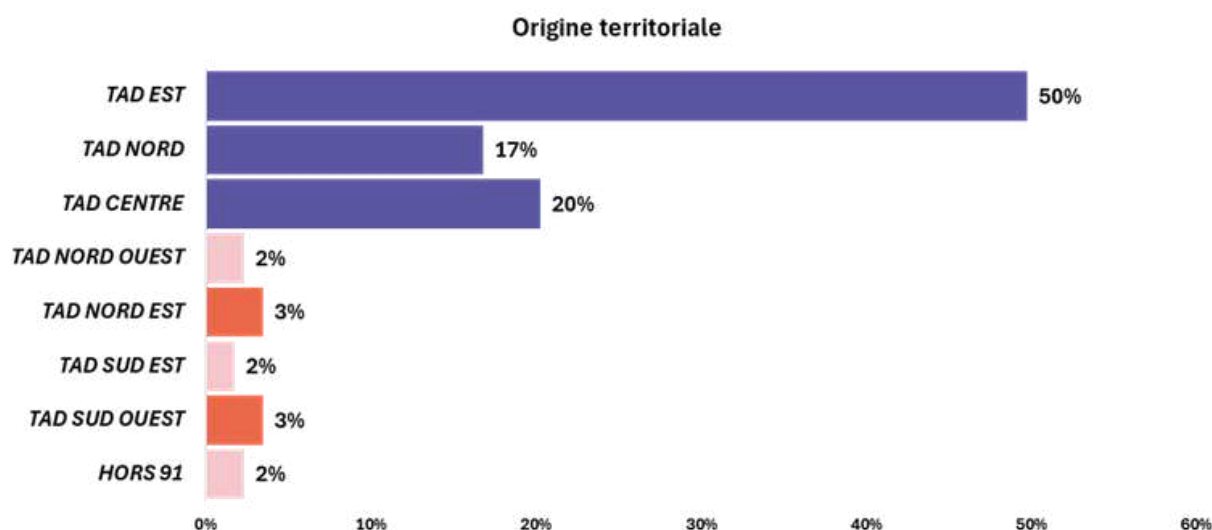


219 femmes ont été ou sont suivies par le LEAO. 236 entretiens dont 17 directement suite à la venue sur site.

On constate une augmentation de 24% des femmes reçues et accompagnées de 2024 à 2025. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de la croissance des appels à l'écoute téléphonique.

Leur situation appelle à un accompagnement très soutenu. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés.

LES FEMMES ACCUEILLIES



L'établissement Femmes Solidarité accueille sur RDV et accompagne des femmes essonniennes, pour 96% issues :

- **Le TAD EST** (Grigny, Ris-Orangis, Evry Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Bondoufle, Saint Pierre du Perray et autres communes..)
- **Le TAD NORD** (Juvisy-Sur-Orge, Viry-Châtillon, Savigny-Sur-Orge, Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste, Morangis..)
- **Le TAD CENTRE** (Brétigny-Sur Orge, Saint-Michel-Sur-Orge, Sainte-Geneviève des Bois, Morsang sur Orge, Fleury-Mérogis, Villemoisson-Sur-Orge, Arpajon, Egly, et autres communes..)

Ces chiffres confirment l'ancrage territorial historique de Femmes Solidarité sur les communes des 3 TAD présentés.

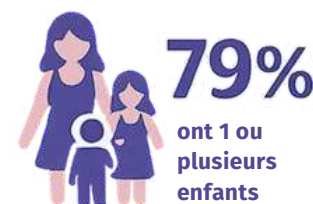
Typologie des femmes accueillies et suivies par le LEAO

50% des femmes sont sans emploi, 17% sans ressource, ce qui illustre des situations de **grande vulnérabilité et précarité, barrière à l'autonomie et à l'émancipation des femmes.**



63 % des situations sont identifiées au domicile, ce qui souligne que le LEAO, en tant que premier point de contact pour les femmes, joue pleinement son rôle en amont du parcours, notamment dans la prise de conscience des violences.

66 % des femmes soient mariées ou en union libre et encore en relation avec leur conjoint violent au moment du premier contact met en évidence que la démarche de sollicitation d'aide intervient à un stade précoce du parcours. Certaines de ces femmes ne sont pas encore dans une dynamique de séparation, elles se questionnent sur leur situation.



Ce qui souligne l'importance du rôle du service dans l'accompagnement initial. Cette situation traduit également la complexité des mécanismes d'emprise et des freins à la rupture (économique, présence d'enfants, peur des représailles).

Ainsi, le LEAO apparaît comme un espace sécurisant permettant une première mise en mots des violences et une amorce de prise de conscience, constituant une étape clé dans le parcours de sortie des violences.



Les violences psychologiques (73%) et verbales (69%) arrivent en tête, devant les violences physiques (67%). Cela montre que la violence s'ancre d'abord dans **des mécanismes d'emprise, de dévalorisation et de contrôle**, souvent continus et moins visibles.

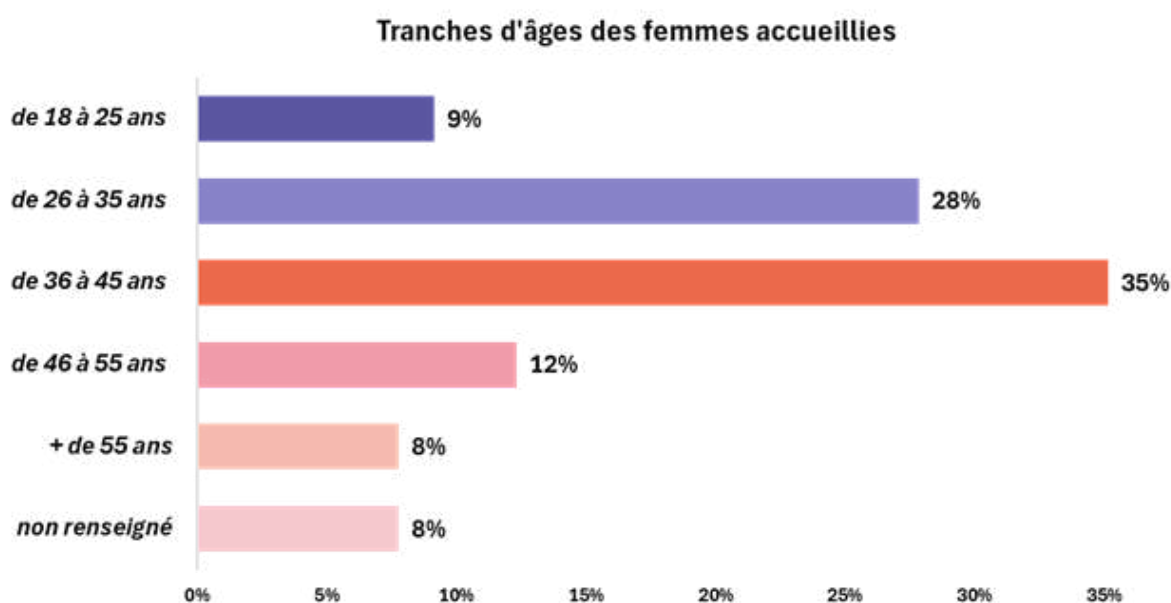
Les violences sexuelles (29%), économiques (19%), cyber (16%) et administratives (14%) apparaissent moins fréquentes, mais elles jouent un rôle clé. Elles traduisent **un contrôle ciblé** (corps, ressources, droits, vie numérique). Elles peuvent être **plus difficiles à identifier ou à verbaliser**.

La violence conjugale est un système d'emprise multiple, où les différentes formes de violences s'articulent, se cumulent et se renforcent.

Origine des orientations

Les orientations des femmes reposent principalement sur les **acteurs institutionnels (59%)**, en particulier les **services sociaux (28%)** et les **professionnels de santé (21%)**, qui constituent les principaux points d'entrée.

Les dispositifs spécialisés (39/19 – 12%) et les **forces de l'ordre (10%)** interviennent davantage dans des situations déjà identifiées.



La majorité des femmes accueillies ont entre 26 et 45 ans.

La part des femmes ayant entre 36 et 45 ans est la plus représentée.

Il reste difficile de toucher les jeunes femmes, la terminologie "violences conjugales" ne semble pas faire écho pour elles. Elles ne se reconnaissent pas dans le terme « conjugalité ».

Les outils "traditionnels" tels que l'Ecoute téléphonique ou le rendez-vous sur la structure, sont peu adaptés. Femmes Solidarité poursuit sa réflexion pour travailler « l'aller-vers » et le développement d'outils spécifiques.

EN MATIÈRE DE PROCÉDURES JUDICIAIRES

	Avant avoir sollicité l'accueil	Après avoir sollicité l'accueil
Femmes ayant porté plainte	43 %	15 %
Femmes ayant déposé une main courante	20 %	5 %



15% des femmes ont porté plainte après avoir sollicité l'accueil du LEAO.

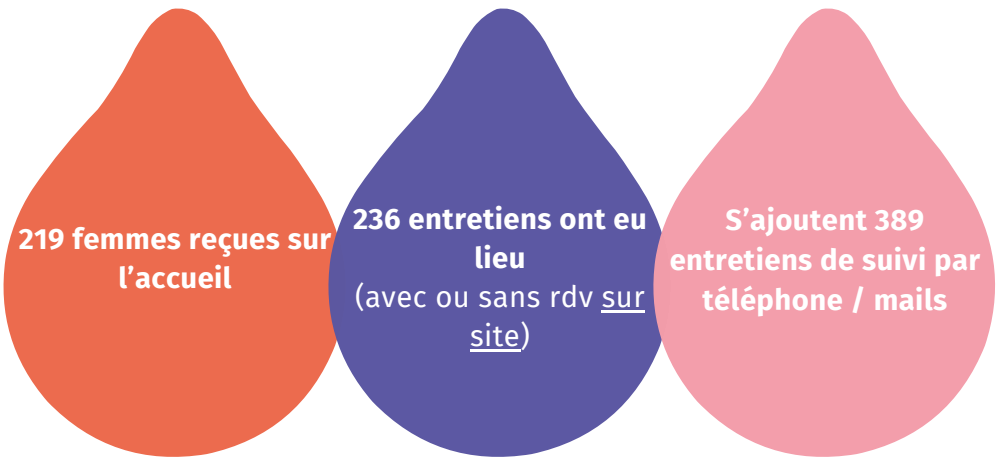
Ce chiffre était de 11% en 2024.

Selon l'équipe éducative, cette augmentation peut se traduire d'une part par le fait que le dépôt de plainte et traitement par la justice étant plus efficaces, les femmes peuvent être plus favorables à aller déposer plainte.

Les actes posés (plaintes ; mains-courantes) après avoir sollicité l'accueil traduisent ainsi le travail d'accompagnement à la prise de conscience des faits de violences et la nécessité pour ces femmes d'engager un processus pour être reconnues en tant que victimes.

Depuis août 2021, la législation a évolué, interdisant les mains courantes. Toutefois, dans certains commissariats ou gendarmerie, la main courante est encore prise. Tous les actes concernant les violences conjugales sont judiciarisés, visant un traitement très rapide de ces derniers.

LES ENTRETIENS



Pour les 219 femmes, 625 entretiens en tout ont eu lieu (pour 655 sollicités).
5% n'ont pas été honorés.

Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulation contextuelle, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ». Ce qui peut traduire pour certaines un renoncement à la démarche. Elles pourront recontacter l'écoute téléphonique ensuite. Le respect de la temporalité de chacune est un enjeu majeur pour les femmes.

Premier entretien :

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voire « déposé ou dévoilé ».

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et lever le secret. Ils leur permettent de témoigner des violences et de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

Entretiens de suivi :

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes.

Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....

DES ACTES ET DES DÉMARCHES

Conformément au cadre de référence de la Fédération nationale Solidarité Femmes, le LEAO apporte aux femmes des informations juridiques. Les missions définies dans ce cadre se déclinent à travers :

- L'information des femmes sur leurs droits sur le volet civil et pénal
- La préparation au dépôt de plainte et au déroulement d'une audience au tribunal
- La constitution d'un dossier de demande d'aide juridictionnelle
- L'orientation vers le réseau d'avocates spécialisées et les acteurs du juridiques (Point d'accès aux droits, Maison de Justice et du Droit, CIDFF, Médiavipp)

Pour Femmes Solidarité, en 2025, il s'agit :



Beaucoup de femmes demandent la production d'une attestation, cela représente 64% des écrits réalisés par le LEAO

Toutes les femmes rencontrées sont informées sur leurs droits en matière de violences conjugales mais également sur tous les droits dont elles ne bénéficieraient pas et auxquels elles peuvent prétendre.

Ce travail d'accompagnement est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et avec la réactivité dont doivent faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

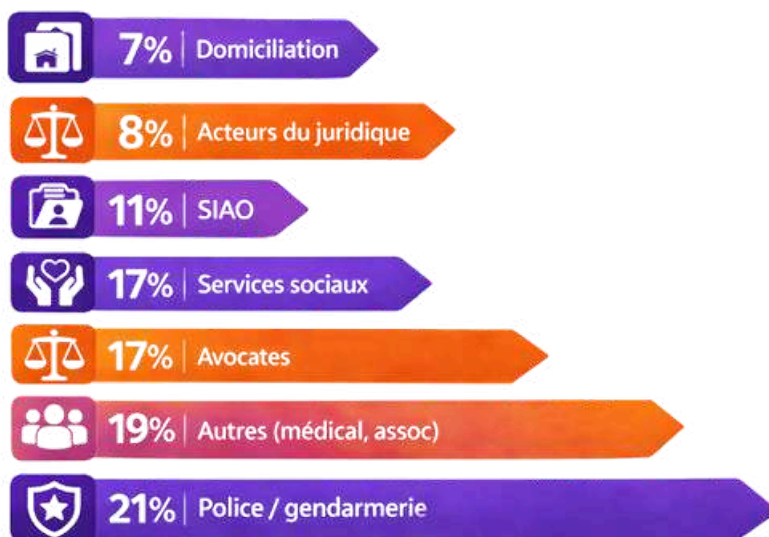
L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision. Beaucoup de femmes demandent la production d'une attestation ou la réactivation d'un suivi des années après leur premier passage.

ORIENTATIONS ET CONTACTS PARTENAIRES

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants.

Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.

Orientations des femmes accueillies

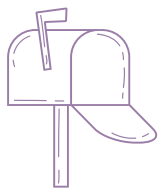


- ✓ Une approche globale de la situation
- ✓ Un accompagnement spécialisé dans les violences
- ✓ Des orientations en fonction des besoins repérés

Le travail en partenariat assure à chaque acteur dans la situation de se repérer et se coordonner. Il permet aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.

Les orientations vers les partenaires de la justice représentent une part importante des orientations.

L'équipe éducative travaille de façon étroite avec les professionnels du secteur social (MDS et CCAS).



LA DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

Un agrément pour 60 femmes “hors hébergement”

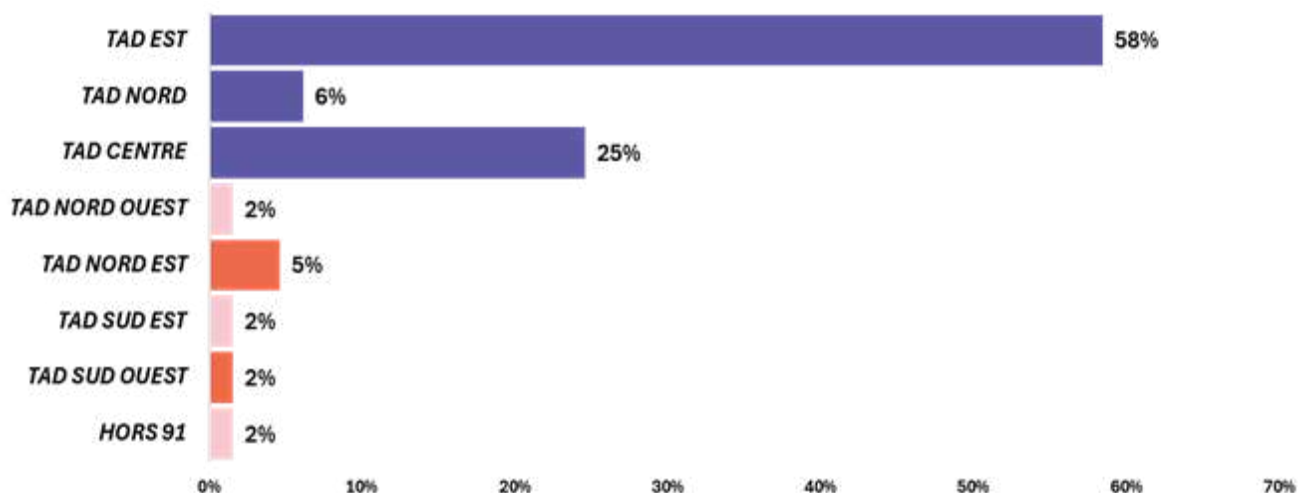
Les femmes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité.



La domiciliation s'adresse :

- Aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable,
- A celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité,
- A celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale.

Origine territoriale des femmes domiciliées sur le dispositif



58% des femmes domiciliées sont issues du TAD EST - l'ancrage de l'établissement au cœur de ce territoire (Grigny, Ris-Orangis, Evry Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Bondoufle, Saint Pierre du Perray et autres communes), montre l'importance de proposer une offre adaptée de proximité aux femmes ayant besoin d'une domiciliation administrative.

Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficace pour toutes les familles hébergées au CHRS.

Cette prestation permet à des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil.

15%, soit 33 femmes domiciliées ont eu accès à cette prestation, en amont ou en aval d'un rendez-vous sur l'Accueil.

LA CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Le LEAO propose aux femmes accueillies des consultations psychologiques à leur demande dans le cadre de ses dispositifs.



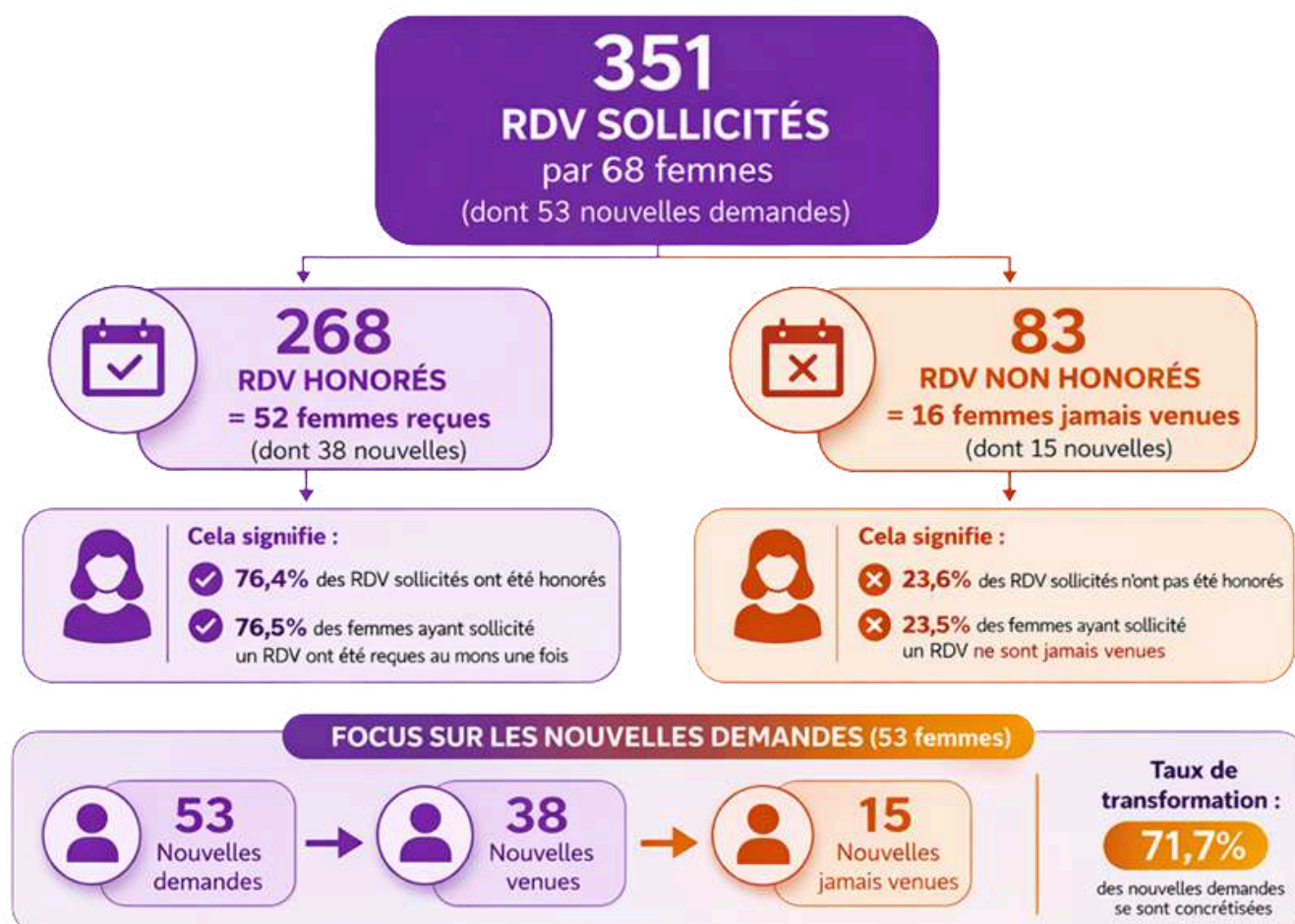
Troubles d'anxiété, dépression, stress post traumatique, trauma, faible estime de soi..

Autant de symptômes qui sont la conséquence des violences conjugales subies.

Les consultations psychologiques constituent un espace de soins pour les femmes dont la parole constitue une étape essentielle pour revenir sur leur parcours et leur relation de couple, comprendre les mécanismes de l'emprise afin de se reconstruire et recouvrir l'estime de soi, en redevenant sujet et en capacité de faire ses choix.

Cet espace thérapeutique permet également aux femmes qui sont mères de pouvoir avoir un espace dédié d'échange et de soin sur leur positionnement parental et ainsi d'être soutenues dans leur parentalité pendant et après la séparation.

En 2025, l'activité des consultations psychologiques a concerné 68 femmes soient 351 rendez-vous sollicités.



52 femmes ont été suivies dans le cadre des consultations psychologiques

- Le Taux de présence aux rendez-vous s'élève à 76 %.
- En moyenne, le nombre moyen de rdv s'élève à 5, ce qui montre un engagement réel des femmes dans le suivi.
- Cela représente 268 rendez-vous organisés au sein du LEAO.

ZOOM Les premières demandes

Concernant les nouvelles demandes, près d'une femme sur quatre ne se présente pas au rendez-vous. Il apparaît que les femmes identifiées comme absentes n'ont généralement pas demandé d'entretiens préalables à l'écoute.

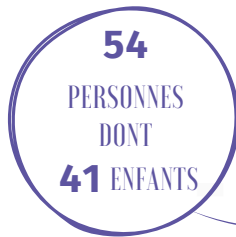
Ces demandes de rendez-vous interviennent fréquemment sur orientation d'un tiers (proche ou professionnel partenaire), dans un contexte où la consultation est suggérée, voire prescrite, plutôt qu'initiée par une demande pleinement construite. Les propos recueillis témoignent d'une injonction externe, telle que : « on m'a dit qu'il fallait voir une psychologue ».

Ces éléments laissent supposer une prise de rendez-vous réalisée dans l'immédiateté, sans maturation suffisante de la demande, ainsi qu'une ambivalence significative quant à l'engagement dans un accompagnement psychologique.

L'HÉBERGEMENT

LES CHIFFRES CLÉS - HÉBERGEMENT

ADMISSIONS



HÉBERGEMENT



SORTIES



23 mois
DURÉE MOYENNE DE
SÉJOUR - TOUS
DISPOSITIFS CONFONDUS

140
PLACES
D'HÉBERGEMENT

RÉPARTIES SUR
41
APPARTEMENTS

14
MÉNAGES SORTIS

12 RELOGÉS DANS LE PARC PUBLIC

1 ORIENTÉS VERS UN AUTRE
DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT

1 SORTIE CHEZ UN TIERS
DÉPART EN OUTRE MER

CHRS

94,11% TAUX D'OCCUPATION

13% PRÉSENTS DEPUIS PLUS DE 48 MOIS

63% PRÉSENTS DEPUIS PLUS DE 18 MOIS

100% DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL À JOUR

100% EVALUATION SOCIALE SIAO ACTIVE

C.H.U

95,24%

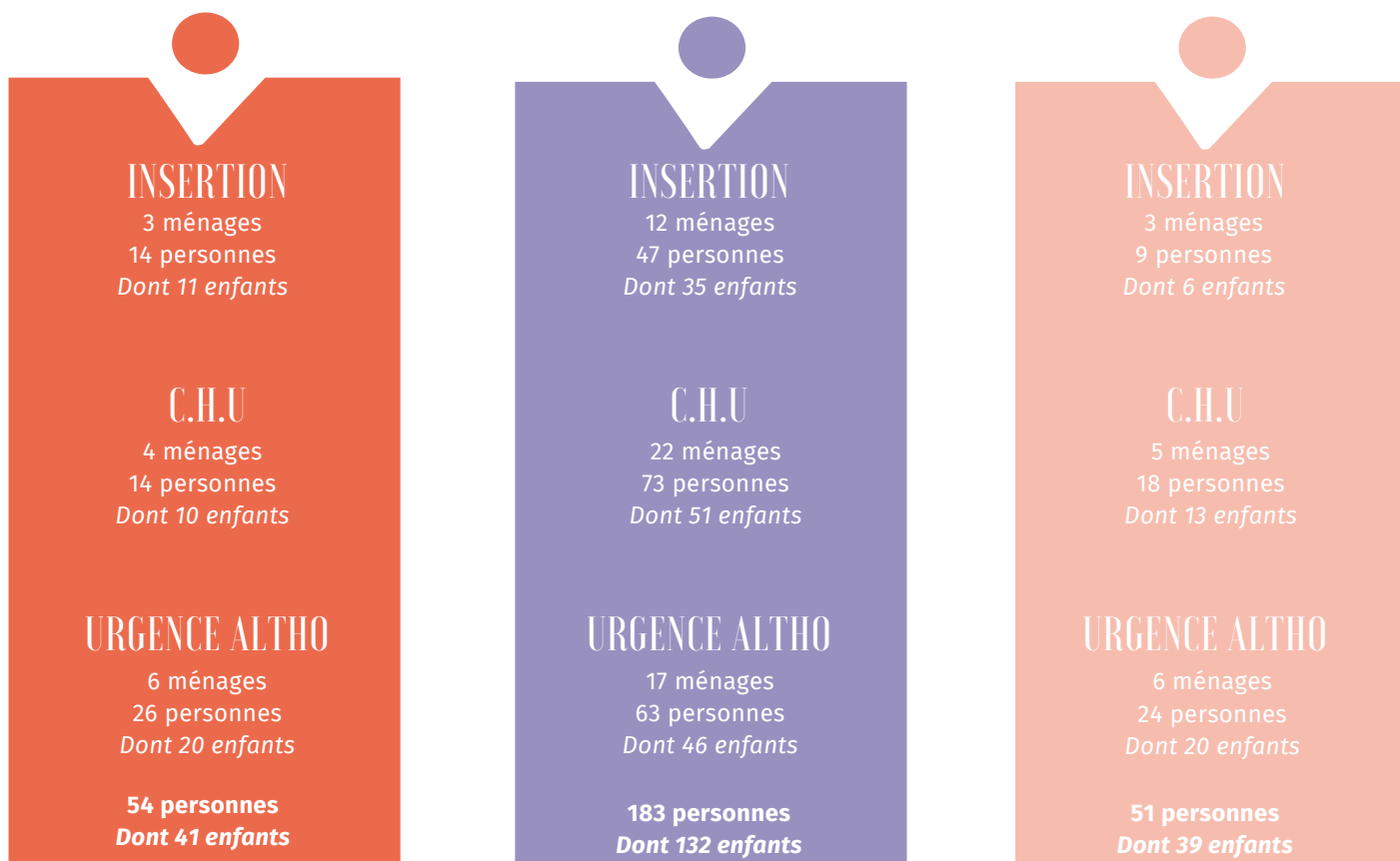
TAUX D'OCCUPATION

URGENCE ALTHO

90,81%

TAUX D'OCCUPATION

ADMISSIONS → HÉBERGEMENT → SORTIES



L'établissement Femmes Solidarité à travers son activité d'hébergement, **accueille et héberge de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences conjugales avec enfants ou sans enfant, orientées par le SIAO.**

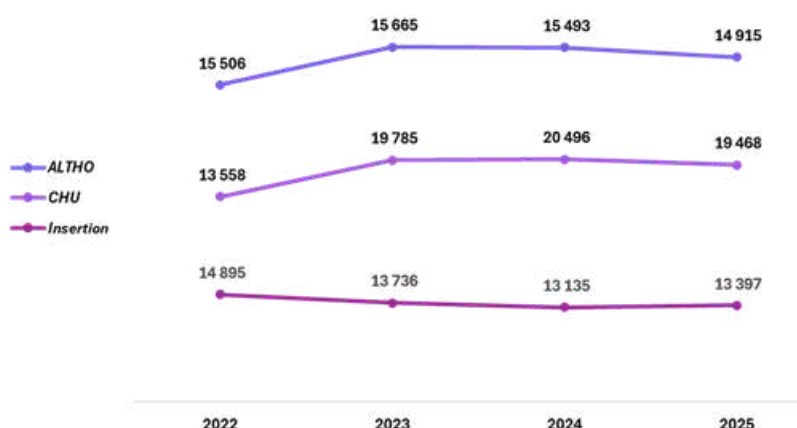
L'équipe du CHRS composée de travailleurs sociaux (éducateurs/éducatrices, assistantes sociales et conseillères en économie sociale familiale) et d'un psychologue, propose **un accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.**

L'activité d'hébergement, sur le critère victimes de violences conjugales, comprend 140 places réparties :

- **Sur 39 places d'INSERTION**, en application de l'article L345-1 du CASF, sont accueillies les familles et personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à un logement adapté et autonome ;
- **Sur 45 places URGENCE FAMILLES**, dans le cadre du dispositif **ALTHO** (Alternative à l'HOtel) sont accueillies des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler l'accès au logement autonome ;
- **Sur 56 places d'URGENCE**, en application de l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en urgence afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.

TAUX D'OCCUPATION

TAUX D'OCCUPATION		
INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO
94,11 %	95,24%	90,81%
13 397	19 468	14 915
Sur 14 235 Journées à réaliser	Sur 20 440 Journées à réaliser	Sur 16 425 Journées à réaliser



Le taux d'occupation du dispositif insertion est de 94,11%. Le taux d'occupation sur le dispositif CHU est de 95,24% et de 90,81% sur le dispositif ALTHO.

Le dispositif insertion a été impacté par des délais de vacances importants :

- Sur un même appartement, une femme et ses enfants ont été réorientés, car l'hébergement n'était pas adapté pour leur sécurité. Le logement a ensuite été remis à disposition, puis refusé par un autre ménage, ce qui a entraîné une vacance de deux mois et demi.
- Un autre hébergement refusé par un ménage a entraîné un délai de vacance de 7 semaines.

Le dispositif ALTHO a été fortement impacté par :

- Un changement d'appartement (18 semaines de vacance). Puis trois ménages ont refusé d'intégrer le dispositif (12 semaines de vacance).
- Un autre hébergement est resté vacant pendant 2 mois ½, suite à l'ambivalence d'une femme qui n'était pas prête à quitter le domicile conjugal. Cette femme a été réorientée à trois reprises sur notre dispositif.
- Enfin, un dernier hébergement est resté vacant 2 mois et demi, suite au refus d'un ménage et à la difficulté pour le SIAO de trouver la typologie adéquate correspondant à cet appartement.

Le dispositif CHU a été moins impacté par les délais de vacance, toutefois un hébergement est resté vacant pendant 7 semaines suite à un refus par le service, la situation du ménage n'étant pas adaptée à la structure.



L'année 2025 a été marquée par la mise en place du protocole d'expérimentation sur l'hébergement intitulé « dispositif de mise en sécurité femmes victimes de violences conjugales ».

Le protocole précise que le dispositif de mise en sécurité est exclusivement réservé aux femmes victimes de violences conjugales Essonniennes, ainsi que leurs éventuels enfants ayant besoin d'une mise en sécurité temporaire car elles ne peuvent plus résider dans leur domicile conjugal en raison d'une situation de danger*.

*« Le terme danger désigne une menace physique, psychologique ou émotionnelle grave pouvant résulter de la présence ou du contact avec le partenaire violent ». Définition issue du protocole.

Le protocole expérimental définit les critères d'éligibilité aux 249 places d'hébergement (91) pour les femmes victimes de violences conjugales :

- Être une femme victime de violences conjugales.
- Partager au moment de la demande son domicile avec l'auteur des faits dénoncés (conjoint ou partenaires de vie engagés dans une relation maritale ou similaire).
- Le domicile conjugal doit se situer en Essonne
- Adhérer à l'accompagnement et s'engager à en bénéficier.

En 2025, pour 26 orientations émanant du SIAO, 13 ménages ont accepté d'intégrer le dispositif, 7 ont refusé de l'intégrer. Enfin, nous avons dû effectuer 3 refus venant de notre structure.

Le protocole expérimental demande un réajustement de nos pratiques professionnelles.

Les critères d'orientations ayant évolué, le profil des femmes accueillies au sein de notre dispositif a changé. Nous avons ajusté nos pratiques professionnelles et plus particulièrement notre parcours de préadmission, afin de répondre plus justement aux besoins des ménages orientés.

Après un an d'expérimentation du nouveau protocole, nous pouvons noter une ambivalence chez une majorité de femmes accueillies sur le dispositif hébergement. Elles ne sont pas encore prêtes à quitter le conjoint violent. Le respect de la temporalité de chaque femme reste un point déterminant dans leur accompagnement.

L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

140 places sont réparties sur 41 appartements dans le diffus

- Les T2 et les T3 représentent 73% de nos hébergements.
- Les T4 et les T5 représentent 17% pouvant accueillir des grandes familles (femmes +4 enfants, +5 ou +6 enfants).
- Les T1 représentent 10% de notre parc locatif.

	T1	T2	T3	T4	TOTAL
CHRS INSERTION	1	2	3	4	11
CHU	3	6	8	1	18
AltHo		8	4	1	13
Total	4	16	15	6	41

L'offre d'hébergement diversifiée de l'établissement permet de proposer l'accueil de femmes seules ou de familles monoparentales à la typologie variée.

La prestation « appartement individuel » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des femmes et des enfants accueillis. Cette exigence s'inscrit dans la démarche « qualité des hébergements » de l'association et participe au parcours de reconstruction des familles.

L'orientation et l'accueil inconditionnel des ménages chez Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul critère violences conjugales. Le prérequis pour la femme orientée, avec ou sans enfant, est d'avoir pu faire une demande SIAO au préalable.

LES ADMISSIONS

En 2025, 13 ménages ont été admis sur l'établissement, soit 13 femmes et 41 enfants.

	INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO
SIAO Insertion	3		
SIAO Urgence		3	6
Orientation en interne		1	
Nombre de ménages admis	3	4	6

L'orientation des ménages sur les dispositifs s'articule en cohérence avec le SIAO. Les places vacantes sont mises à disposition du **SIAO qui a orienté, pour 2025, 26 femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfant**, (dont 11 qui ont refusé l'hébergement, parmi ces 11 femmes l'une a refusé 3 fois d'intégrer l'hébergement) vers l'établissement.

Au cours de l'année 2025, plusieurs refus d'admission ont été enregistrés pour des motifs liés aux critères de sécurité et d'adéquation des situations. Trois refus ont ainsi été prononcés au niveau de la structure : l'un en raison d'un risque identifié pour la sécurité d'un ménage, le logement du conjoint étant situé à proximité immédiate de l'établissement ; un autre du fait d'une situation ne correspondant pas aux modalités d'accompagnement proposées ; enfin, un dernier cas non conforme au nouveau protocole, ayant conduit à une préconisation de réorientation vers un dispositif de type CHRS, avec un accompagnement en LEAO.

Par ailleurs, les refus émanant des personnes concernées s'inscrivent majoritairement dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau protocole. Ils traduisent fréquemment une ambivalence face à la sortie du domicile conjugal, certaines femmes ne se sentant pas encore prêtes à intégrer un dispositif d'hébergement. Ces éléments mettent en évidence la nécessité de poursuivre le travail d'accompagnement en amont de l'orientation, afin de sécuriser les parcours et favoriser l'adhésion aux propositions d'hébergement.

Du domicile à l'admission : un cheminement complexe

Madame A., 33 ans, mère d'un enfant, était accueillie à l'hôtel avec sa fille à la suite d'une nouvelle séparation d'avec son conjoint, dans un contexte de violences conjugales anciennes et répétées.

Arrivée en France pour vivre avec lui, elle décrivait un isolement progressif et un repli sur elle-même. Les violences, initialement psychologiques, s'inscrivaient dans la durée avant d'évoluer vers des violences physiques et des comportements de contrôle de plus en plus intrusifs.

Malgré plusieurs séparations, Madame maintenait des liens avec son conjoint, lequel exerçait une emprise importante : présence répétée à proximité du domicile, pressions, intrusions. Elle exprimait alors le souhait de « refaire sa vie », tout en soulignant les difficultés à se dégager de cette relation.

Orientée vers notre dispositif en 2025 par le SIAO, Madame A. se voyait proposer à trois reprises un hébergement au sein de Femmes Solidarité 91 sur une période d'un mois. Après deux entretiens avec des travailleuses sociales et un entretien avec la cheffe de service, elle refusait ces propositions. Sa posture oscillait entre une volonté de rupture et des hésitations persistantes, la conduisant à maintenir la relation avec Monsieur.

Cette situation illustre l'ambivalence fréquente au moment de la séparation, entre besoin de protection, attachement affectif, isolement et maintien de l'emprise exercée par l'auteur des violences.

Suite à son dernier refus, les coordonnées du 3919 lui ont été rappelées, afin de lui permettre de solliciter un soutien à tout moment et de maintenir un lien possible avec les dispositifs d'aide.

A cette fin, **l'accueil et l'accompagnement spécialisé des 3 différents Lieux d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) du département** (Femmes Solidarité 91, LEA, Le Relais Paroles de Femmes) **est un levier pour mettre en œuvre et rendre effective ces orientations :**

- Un travail d'évaluation du point de vue de la problématique mais aussi de l'ensemble de la situation,
- Un travail sur les violences, essentiel pour renforcer la sécurité et la réassurance des familles et au final, les aider à maintenir l'acte de départ,
- Un travail autour des démarches à engager au plus vite. L'intervention du LEAO assure aux femmes, de pouvoir solliciter à leur rythme un relais fléché et identifié, en toute circonstance avant leur départ concret du domicile.

L'admission constitue une étape essentielle de la mise en sécurité d'une femme victime de violences conjugales. **Quitter le domicile conjugal représente un évènement majeur dans leur parcours.** Les femmes peuvent ainsi témoigner que cela constitue pour elles une des conditions préalables au fait de pouvoir initier des démarches comme déposer plainte ou enclencher la procédure de divorce.

Femmes Solidarité est très attentif à cette phase en garantissant les conditions d'accueil et d'admission adaptées à chaque situation. Cela implique une mobilisation importante de l'équipe éducative afin d'organiser avec madame sa sortie du domicile pour garantir sa sécurité et celle de ses enfants.

Le partenariat avec les collectivités locales et les policiers municipaux est un levier précieux dans les sorties de domicile

LES PERSONNES HÉBERGÉES

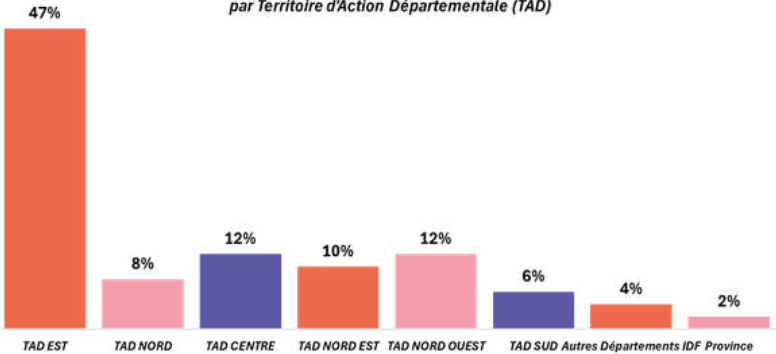
En 2025, 51 femmes et 132 enfants ont été accueillis, hébergés et accompagnés.

	INSERTION		CHU		ALTHO	
Femmes isolées	1	8%	4	18%		
Famille monoparentale + 1 enfant	1	8%	1	5%	1	6%
Famille monoparentale + 2 enfants	1	8%	6	27%	8	47%
Famille monoparentale + 3 enfants	4	33%	6	27%	5	29%
Famille monoparentale + 4 enfants et +	5	43%	5	23%	3	18%
TOTAUX	12		22		17	

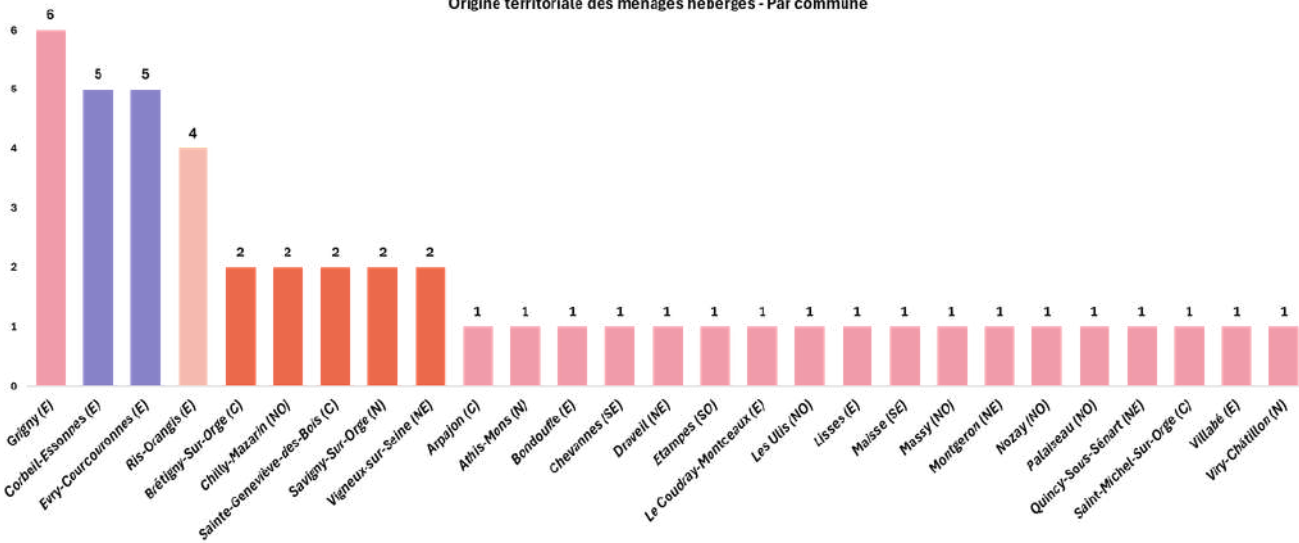
Sur les 51 ménages hébergés en 2025, 67% des personnes hébergées sont issues des TAD (Territoire d'Action Départementale) EST, NORD et CENTRE, correspondant au secteur d'intervention de Femmes Solidarité.

Le TAD EST représente 47% de notre activité. Cela traduit la densité de population sur ce territoire, ainsi que l'ancrage territorial historique de Femmes Solidarité.

Origine territoriale des ménages hébergés
par Territoire d'Action Départementale (TAD)



Origine territoriale des ménages hébergés - Par commune



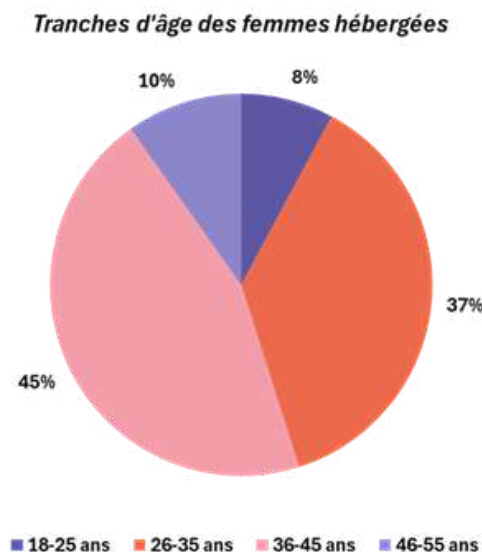
Grigny, Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis sont les villes les plus représentées avec 44% des personnes hébergées.

Ce chiffre s'inscrit dans la typologie de la population en Essonne. D'une part, Evry Courcouronnes (66000 hbts), Corbeil-Essonnes (52000 hbts) font partie des villes les plus peuplées de l'Essonne (3e commune Massy avec 50 000 hbts).

D'autre part, Grigny (27 000 hbts) accueille de nombreux ménages qui cumulent les difficultés. L'observatoire national de lutte contre la pauvreté l'a classée en 2020 « ville la plus pauvre de France » avec un taux de pauvreté de 46% contre 14% au niveau national.

Typologie des femmes hébergées par âge

- ➡ 4 jeunes femmes ont moins de 25 ans
- ➡ 37% ont entre 26 et 35 ans
- ➡ 45% ont entre 36 et 45 ans
- ➡ 10% ont plus de 46 ans



Protéger les enfants, c'est d'abord reconnaître leur statut de victimes exposées aux violences conjugales

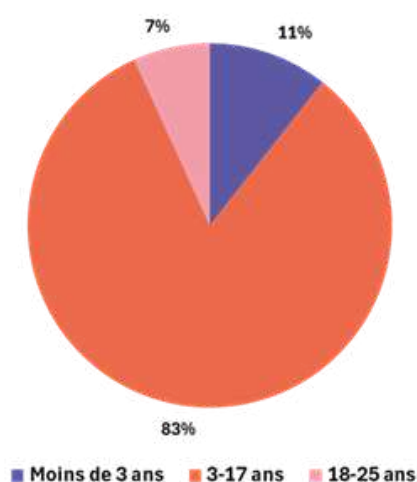
En 2025, 132 enfants ont été accueillis sur l'établissement

(Moyenne d'âge 9 ans)

Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, et d'un livret d'accueil enfant, l'établissement propose aux enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis un accompagnement au même titre que leurs mères. Ce sont des victimes directes dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées.

Selon le rapport de 2020 sur les violences conjugales du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), 80% des femmes victimes de violences conjugales sont des mères. Selon les chiffres de l'Observatoire des Violences Conjugales de la FNSF, dans 98% des cas, les enfants sont victimes de violences indirectes. Dans 37% des cas, ils sont victimes de violences directes

Tranches d'âge des enfants hébergés



Typologie des enfants hébergés par âge

- ➡ 83% des enfants hébergé.e.s ont entre 3 et 17 ans
- ➡ 35% des enfants sont des pré adolescents.es et adolescents.es de 10 à 17 ans.
- ➡ 7% des jeunes hébergé.e.s ont entre 18 à 25 ans.

Victimes car témoin des violences conjugales : ils sont fortement impactés, physiquement et psychologiquement, par les violences faites à leur mère. Pour assurer un développement normal à l'enfant, la sécurité est essentielle. Or, les violences conjugales créent une situation de grande insécurité physique et psychologique chez les enfants et sont une forme de maltraitance.

L'accompagnement des enfants s'adapte à chacun en fonction des besoins spécifiques repérés et des âges. Femmes Solidarité s'est doté d'outils pour répondre au mieux à ces enjeux importants dans les prises en charge.



Le statut de l'enfant co-victime des violences conjugales

La législation a renforcé le statut de l'enfant à travers deux lois montrant l'évolution significative du statut accordé aux enfants victimes de violences conjugales :

Loi du 09 juillet 2010 relatives aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. Cette loi instaure un nouveau cas de retrait de l'autorité parentale lorsqu'un parent a commis un crime sur l'autre parent. Cette mesure est fondée sur l'idée que l'enfant n'est pas seulement exposé aux violences conjugales mais qu'il en est une victime directe.

Loi du 03 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Cette loi inscrit la notion de victime aux enfants témoins des violences commises au sein de la famille.

La loi du 18 mars 2024, renforce la protection des enfants. Désormais, lorsqu'un parent est poursuivi ou mis en examen pour des faits graves (tels qu'un crime commis sur l'autre parent, une agression sexuelle incestueuse ou un crime sur son enfant), ses droits parentaux sont automatiquement suspendus. Cela concerne à la fois l'exercice de l'autorité parentale et les droits de visite et d'hébergement.

Cette suspension s'applique immédiatement, sans attendre une décision du juge aux affaires familiales. Elle reste en vigueur jusqu'à ce qu'une décision judiciaire intervienne.

Mme O. est arrivée au CHRS Femmes Solidarité 91 à la fin de l'année 2022, accompagnée de ses trois enfants, dans un contexte de violences conjugales. L'accompagnement proposé s'est inscrit d'emblée dans une approche globale, prenant en compte à la fois la situation de la mère et les besoins spécifiques de chacun des enfants, au regard des impacts des violences sur la dynamique familiale.

Dès l'admission, plusieurs axes de travail ont été identifiés (démarches administratives et juridiques, santé, scolarité, parentalité). Afin d'y répondre de manière adaptée, le choix d'une double référence a été posé. Cette organisation a permis de garantir une attention particulière portée aux enfants, tout en soutenant un travail approfondi autour du lien mère/enfants, notamment à travers des temps de médiation.

Les rencontres avec les enfants ont été pensées en fonction de leur âge, de leur disponibilité et des difficultés repérées. Dans un premier temps, des temps réguliers ont été proposés, permettant d'instaurer progressivement une relation de confiance, en s'appuyant sur des supports ludiques favorisant l'expression.

Très rapidement, des fragilités importantes ont été identifiées, en particulier chez l'aîné, alors déscolarisé et présentant des signes de mal-être. Dans ce contexte, la mise en place d'une mesure d'Aide Éducative à Domicile (AED) a permis de renforcer l'accompagnement, en offrant un espace complémentaire dédié aux enfants, tout en soutenant Mme O. dans l'exercice de sa parentalité. Un travail partenarial étroit a ainsi été engagé avec les professionnels de la protection de l'enfance, notamment autour des enjeux de santé et de scolarité.

Au sein du CHRS, l'accompagnement s'est progressivement centré sur le soutien du lien mère/enfants. Des médiations, notamment à support artistique, ont été mises en place afin de favoriser la communication et l'expression des vécus. Ces espaces ont permis aux enfants de déposer des éléments parfois difficiles à verbaliser, tout en accompagnant Mme O. dans sa capacité à reconnaître et mettre en mots les expériences de ses enfants.

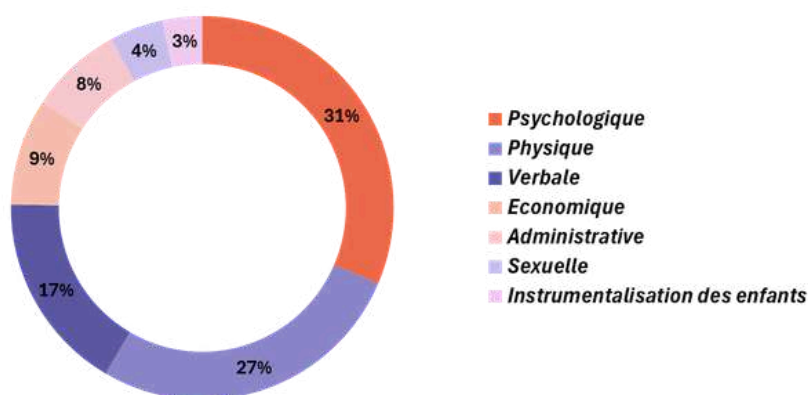
Au fil de l'accompagnement, Mme O. a pu renforcer son positionnement parental, notamment dans sa capacité à protéger ses enfants face à un père perçu comme envahissant.

Aujourd'hui, la mise en place d'espaces différenciés, tout en restant articulés, permet à chacun de trouver sa place. Les enfants peuvent ainsi se construire progressivement comme sujets à part entière, tout en observant et s'appuyant sur les évolutions de leur mère. L'accompagnement contribue ainsi à soutenir une dynamique familiale plus sécurisante et structurante.

L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec les femmes et leurs enfants. Il traite des situations de violences pour chacune dans son parcours. Cela est abordé de façon spécifique en fonction de la temporalité et du cheminement de chaque femme hébergée.

Types de violences



L'accompagnement spécialisé permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial.

Les violences conjugales sont plurielles et se cumulent : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, administratives, économiques. L'équipe éducative formée à ces questions va proposer d'engager avec chaque dame, si elle le souhaite, un travail sur son histoire, son parcours, la situation d'emprise et de violences pour cheminer et se reconstruire.

Dès l'arrivée des familles, l'accompagnement judiciaire est mis en place. Il peut inclure un soutien pour les démarches auprès des commissariats, des unités de coordination médico-judiciaires (UCMJ) ou des audiences, ainsi qu'une aide au suivi des plaintes. Ce volet, incontournable et essentiel, est proposé à toutes les femmes accueillies.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes, tête de réseau, constitue un pôle ressources pour les associations spécialisées. Les professionnelles de Femmes Solidarité bénéficient des formations et participent aux groupes de travail menés par la FNSF.



LES PROCÉDURES CIVILES

L'engagement de ces procédures requiert un contexte qui permet à ces femmes de se poser, un accompagnement qui les sécurise en les informant sur leurs droits. Cela leur permet de faire leur choix dans la temporalité qui est la leur. L'enjeu y est très fort. La question des enfants y est centrale.

Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants.

Pour accompagner les femmes hébergées qui souhaitent engager les démarches de divorce, le réseau partenarial est sollicité, particulièrement, les avocates avec lesquelles nous travaillons dans un engagement et une dynamique partagée.

LES PROCÉDURES PÉNALES

En amont de leur arrivée, une part importante des femmes a posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel. Ce constat dit la persistance de la violence dans les histoires de vie des femmes et le parcours souvent long, difficile pour s'en dégager, fuir et rompre avec la violence.

La décision de quitter le domicile conjugal s'accompagne fréquemment d'un acte judiciaire. Elles ont souvent été conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, écoute téléphonique...). Au travers des plaintes et des mains courantes, s'expriment un vécu douloureux mis en mot et une demande de réparation et de protection de la part du tiers public.

Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet.

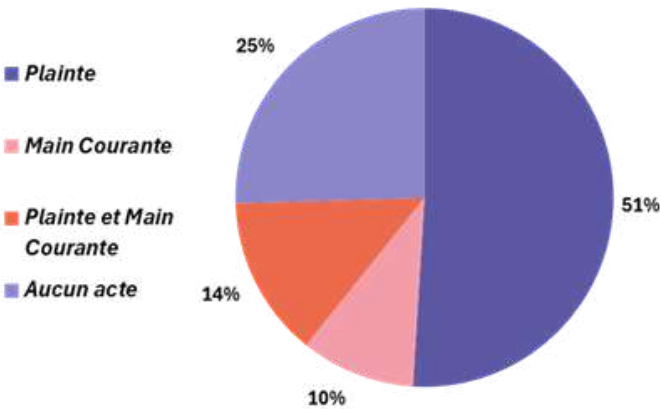
L'accueil et l'écoute qui leur sont faits dans les commissariats et gendarmeries ainsi que la suite donnée par la justice a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques engendrés.

Les grenelles ont mis l'accent sur l'importance du dépôt de plainte, des outils de facilitation en la matière sont préconisés en direction des professionnel.le.s (grille d'entretien, recueil de plainte pour les forces de l'ordre, formations des professionnel.le.s de terrain...). **L'Etablissement est engagé dans la formation des forces de sécurité du département depuis plus de 20 ans.**

	INSERTION	CHU	ALTHO
Femmes ayant déposé plaintes	58 %	59 %	76 %



Procédures Pénales

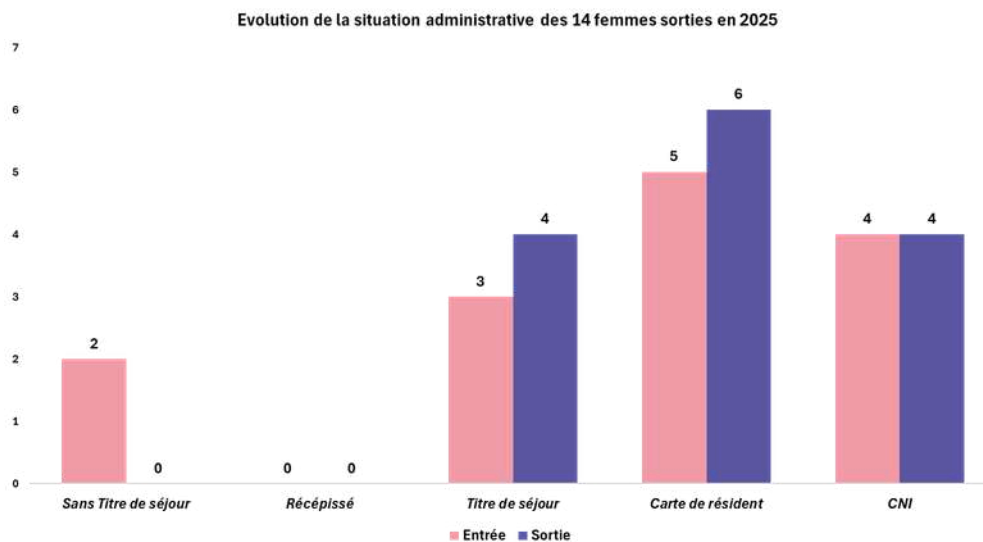


Tous dispositifs confondus, 41% des femmes ont porté plainte à l'encontre de leur conjoint. 17% ont déposé une main courante **ET** une plainte, dont 13% de main courante exclusivement.

Bien que la procédure de la main courante soit proscrite, elle est toujours d'actualité dans certains commissariats et gendarmerie. Ce qui ne change rien au principe de la judiciarisation de toutes les démarches dédiées à des faits de violences conjugales.

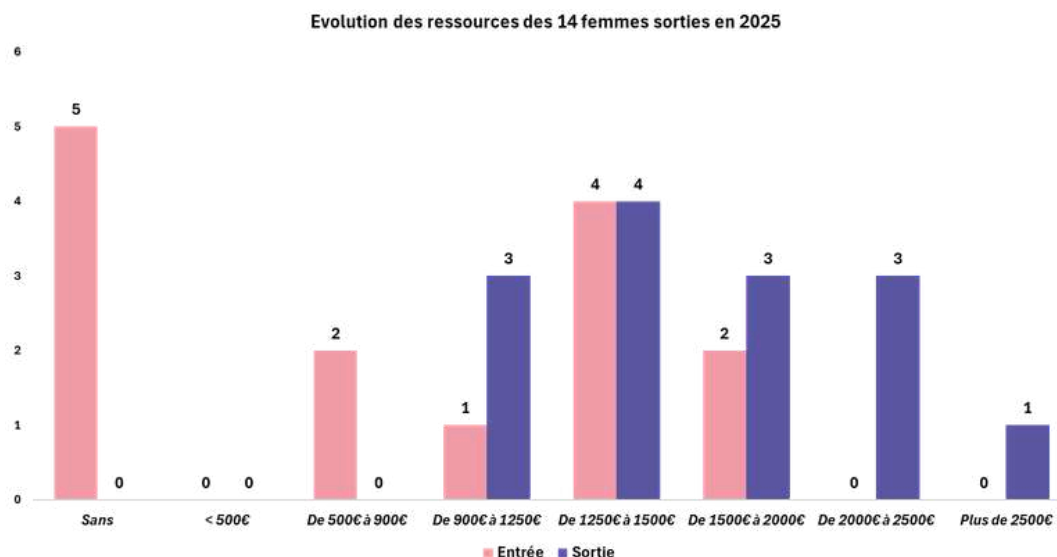
L'ACCÈS AUX DROITS

allocation santé travail
droits
insertion
logement
scolarité



Près de 14 % des femmes sorties en 2025, tous dispositifs confondus, présentaient à leur entrée un statut administratif précaire, déboutées du droit d'asile, sans titre de séjour ou en voie de régularisation (2 adultes sur 14).

Cela ne présume pas des ressources pour ces femmes. La grande majorité des femmes sorties présentait lors de leur orientation sur l'établissement une situation de grande précarité.



Pour les femmes, la question des droits et des ressources a pesé dans la décision de quitter le domicile impactant directement l'insertion et l'autonomie des femmes qui subissent des violences conjugales.

➡ De l'entrée à leur sortie, **71%** d'entre elles ont vu leurs ressources augmenter dont **40%** passant au-dessus des 2000€.

Nombre de femmes ont quitté leur pays d'origine après leur mariage consenti ou contraint. L'éloignement d'avec leur famille, le poids culturel et la méconnaissance des modes de vie du pays d'accueil les réduisent d'autant à un isolement absolu et à une profonde vulnérabilité pour réagir à la situation de violences.

La confiscation des papiers et/ou le maintien dans une situation de non droit, redouble l'enfermement subi et ont un effet de barrage de l'identité propre. Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une réparation symbolique.

Un accompagnement à long terme est engagé dès l'arrivée des femmes en lien avec notre réseau partenarial.

Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes à la régularisation. C'est une procédure qui reste longue et complexe.

À cela s'ajoute une précarité économique souvent marquée, pouvant entraîner des situations de paupérisation, des risques de malnutrition et une dépendance accrue aux dispositifs d'aide d'urgence, déjà fortement sollicités. Dans ce contexte, l'accompagnement social global proposé vise à soutenir les femmes dans la stabilisation et l'évolution de leurs ressources, en lien avec leurs besoins et leurs projets (ouverture de droits, accès aux allocations, insertion professionnelle), afin de favoriser durablement leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.



Ce travail d'accompagnement global auprès des femmes victimes de violences conjugales vise à les aider à se reconstruire étape après étape et leur permettre d'engager leurs premières démarches d'insertion professionnelle ou de se projeter dans un emploi adapté à leurs compétences.

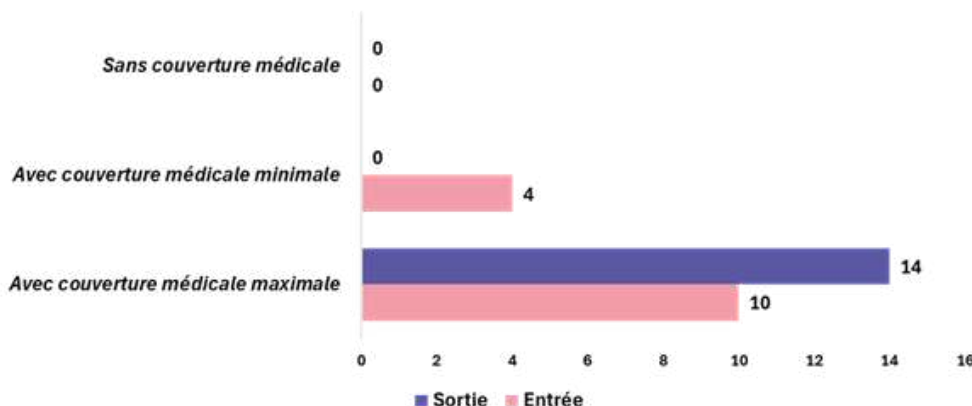
Le parcours de chacune s'inscrit de façon singulière, dans le respect de leur temporalité.

En articulation avec un travail d'étayage clinique et éducatif, les femmes sont aidées dans :

- ➡ La définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,
- ➡ L'accès à des remises à niveau est valorisé, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,
- ➡ L'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé,
- ➡ L'accès aux ressources étant une priorité dans l'accompagnement engagé, **un soutien institutionnel financier est proposé aux femmes sans ressource dès leur arrivée** (en cours de régularisation administrative ou dont les allocations se trouvent bloquées). **Ces aides concourent à recouvrir et préserver la dignité des personnes** sous forme d'espèces et de tickets services.

L'ACCÈS À LA SANTÉ

Evolution de la couverture médicale des 14 femmes sorties en 2025



75% des femmes sorties de l'hébergement bénéficiaient avec leurs enfants d'une couverture médicale maximale. Cela traduit le travail engagé sur la question du soin et de la santé dans sa globalité pour les personnes hébergées.

Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé.

L'accès aux soins - physiques et psychologiques - est un impératif auquel l'accompagnement doit répondre très rapidement en termes d'évaluation et d'orientation (médecins généralistes, spécialistes, suivis grossesse, PMI...).



Le principe d'intervention pluridisciplinaire - éducatif et psychologique - engagé auprès des familles hébergées s'inscrit dans cette nécessaire prise en compte de la santé des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Du côté des mères :



Les violences conjugales ont des effets d'altération des positions maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur. Dans l'après-coup de la séparation, elles sont confrontées à la nécessité de se reconstruire, tant du point de vue matériel que de la fonction parentale dans le réel et le symbolique.

Le travail de soutien à la parentalité intégré à l'accompagnement vise en ce sens à aider les femmes à se resituer dans la parentalité, à retrouver/trouver créativité et compétences, à se réapproprier sa sécurité et estime de soi. Dans sa finalité, il doit permettre aux mères et aux enfants de retrouver une place identifiée et singulière.

L'ensemble de l'accompagnement global participe à soutenir la parentalité tant dans l'aide aux démarches du quotidien - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde... - que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique.

Du côté des enfants :

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Les enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents et se retrouvent très fréquemment au centre d'enjeux où la violence peut continuer à s'exercer, poursuivant frontalement ou insidieusement un travail destructeur qui touche directement la structuration et le bien-être de l'enfant.

Le départ du domicile est un bouleversement qui s'accompagne de perte de repères -école, ami(e)s, quartier - et expérience de la précarité - nuitées d'hôtel, hébergement chez un tiers - constituent autant d'épreuves que les enfants surmontent plus ou moins bien.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu, il articule éducatif et clinique.

Autres que les actions à visée collective rassemblant les femmes et les enfants, des ateliers spécifiques en direction des femmes sont mis en place et des ateliers réguliers pour les enfants sont proposés tout au long de l'année.

En 2025, 51 personnes en cumulé (enfants et mères) ont pu participer à des actions dédiées au soutien à la parentalité – des ateliers enfants-parents autour de la culture et des loisirs, la santé (cuisine - nutrition).

LES ACTIONS COLLECTIVES

24 ateliers ont été mis en place auprès des personnes hébergées.

Cela concerne 133 personnes en cumulé.

L'activité des deux travailleuses sociales de l'établissement s'inscrit de façon transversale dans celle du « pôle Qualité des hébergements et actions collectives » de l'Association afin de compléter et d'enrichir l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assurés par les travailleurs sociaux.

Les responsables « qualité des hébergements et actions collectives » organisent à la mise en œuvre des actions collectives et/ou individuelles afin :

- ➡ D'assurer la qualité, la mise en conformité et l'amélioration des lieux d'hébergement (en lien avec le service technique)
- ➡ D'informer et d'accompagner dans les actes de la vie courante (apprendre à cuisiner, à conserver les aliments...) selon les besoins des familles hébergées
- ➡ De favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et l'exercice de la citoyenneté, au soutien à la parentalité via des actions éducatives individuelles ou collectives

Des réunions et des temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

En 2025, l'une des deux professionnelles composant ce pôle était engagée dans une formation d'éducatrice spécialisée. De ce fait, la continuité et la représentation du pôle « Qualité des hébergements et actions collectives » ont reposé de manière plus significative sur la seconde professionnelle, qui a assuré une présence renforcée et le suivi des missions afférentes.

Actions individuelles et collectives		Nombre de participants		
Thématiques / besoins identifiés	Nb de Séances	Femmes hébergées	Enfants hébergés	Total
Prévention des accidents domestiques	1	1	4	5
Atelier santé/nutrition enfants-parents	2	5	3	8
Ateliers enfants-parents (culture/loisirs/soutien à la parentalité)	4	16	35	51
Ateliers santé /bien-être	2	11	0	11
Action santé rando	4	10	0	10
Atelier "bien habiter" / les économies d'énergie	8	8	18	26
Atelier de sensibilisation à l'égalité Femmes/hommes	3	17	5	22
TOTAL	24	68	65	133

Les deux collègues ont également pour mission de garantir la qualité de l'accueil des familles et les bonnes conditions d'hébergement. Pour ce faire, la CESF assure le suivi et la gestion des appartements en lien avec l'équipe technique tant dans leurs besoins d'aménagement, de travaux que sur l'accompagnement des hébergées à l'entretien régulier de leur lieu de vie (organisation d'état des lieux intermédiaires deux fois par an).

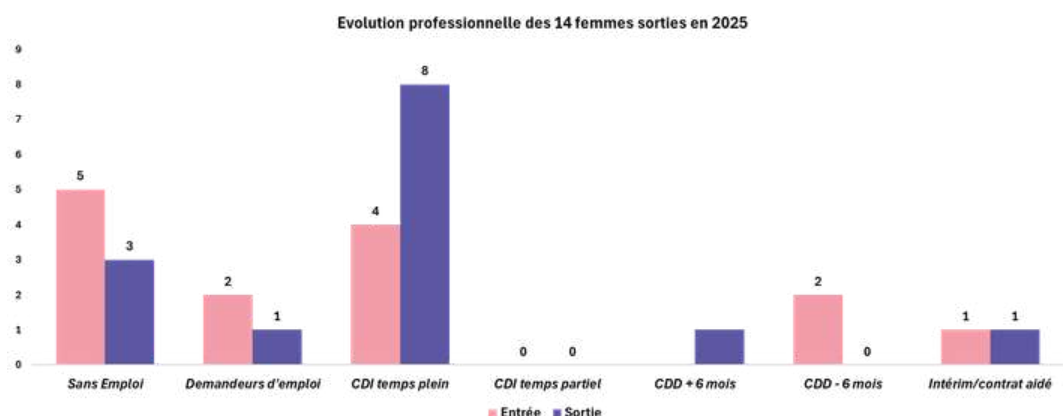
➔ 26 personnes ont pu bénéficier d'une action sur le bien habiter.

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Certaines des femmes victimes de violences conjugales accueillies sont très éloignées de l'emploi. Elles présentent un faible niveau d'études ou des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, **beaucoup manquent d'expérience professionnelle - restées au foyer pour élever le ou les enfants, certaines privées de liberté.** Les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, **le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle.** Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi. Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

L'accompagnement social vise à trouver pour/avec chacune **une stabilité financière** (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé), pour certaines **une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée** (ex : temps partiel).



L'accompagnement social vise à soutenir les femmes dans leurs démarches à élaborer, **définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur le partenariat avec les organismes compétents (missions locales, France Travail, Associations).

Sur les 14 femmes sorties en 2025, 50% étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 57% en CDI). A leur sortie, 71% des femmes sont en situation d'emploi.



L'ACCÈS AU LOGEMENT

➡ Au total, **12 ménages soit 44 personnes (12 femmes et 32 enfants)** ont été relogés (pour **14 ménages sortis**).

➡ Sur ces **12 ménages**, 8 avaient un emploi.

VIA...	Droit commun/Préfecture mal-logés (ACD/SYPLO) + Mairie	Action Logement	Plateforme PASS LOGEMENT FNSF	PARC PRIVÉ	Ménages	Nb Pers
INSERTION			9 (3 ménages)		3	9
C.H.U.	9 (3 ménages)	5 (1 ménage)	4 (1 ménage)		5	18
URG. ALTHO	4 (1 ménage)	4 (1 ménage)	9 (2 ménages)		4	17
TOTAL	13	9	22			

L'ensemble des relogements ont été réalisés dans le parc public

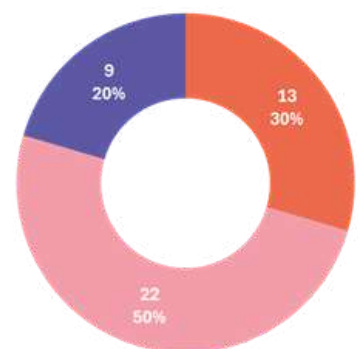
9 ménages étaient en cours de proposition logement au 31.12.2024.

Les ménages en cours de proposition de logement ont donc été relogés au cours de l'année 2025. Cela explique donc le delta entre le nombre de relogements en 2024 et 2025 (de 5 à 12).

À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au logement sont mobilisés :**

- Accord Collectif Départemental
- Inscription dans le SYPLO via le SIAO
- Action Logement pour les personnes en activité
- Droit au logement opposable à l'initiative des ménages
- Le Pass'Logement dispositif de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

Typologie des relogements



■ Droit commun/Préfecture mal-logés / Mairie
■ Plateforme PASS LOGEMENT FNSF
■ Action Logement

➡ 13 personnes soit **30% des personnes relogées** ont été relogées sur les **dispositifs de droit commun** (Sypllo, ACD, Mairie...).

➡ 22 personnes soit **50% des personnes relogées** ont été relogées via le **dispositif de logement de la Fédération Nationale Solidarité Femmes**

➡ 9 personnes soit **20% des personnes relogées** ont été relogées via **Action Logement**

Un levier important de relogement :

La Plateforme Pass'Logement de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

L'établissement Femmes Solidarité 91 est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui regroupe en 2023, 80 associations spécialisées réparties sur l'ensemble du territoire français.

La Fédération a mis en œuvre des partenariats auprès de différents bailleurs. Ainsi l'ensemble des associations adhérentes est informé des propositions logement via un outil : **une plateforme dédiée aux relogements en ligne créée pour recenser ces propositions de logements et permettre au référent de positionner une femme accompagnée qui est prête à accéder à un logement autonome.**

Pour ce faire, une pré-sélection est effectuée par la méthode du "scoring" (c'est-à-dire l'attribution de points selon la situation de la femme) pour permettre la sélection d'une seule femme pour une proposition de logement ; donc un seul dossier est présenté au bailleur.

Cette plateforme est un autre levier pour les femmes accompagnées par l'Etablissement pour accéder au logement. Un référent, l'Etablissement, est chargé d'assurer l'articulation avec la Fédération et participe à des réunions de travail dédiées.

L'accès au logement des femmes s'inscrit dans une dynamique associative et partenariale

Le pôle prospection de l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a été créé en 2020. Il vise à **favoriser le relogement des ménages accompagnés prêts au logement** en développant des partenariats avec différents bailleurs. Il est composé d'un référent de chaque service d'hébergement.

Au sein de l'équipe de l'établissement Femmes Solidarité 91, la référente a pour mission de soumettre et d'actualiser les dossiers des femmes prêtes au logement afin de les transmettre à la coordinatrice du pôle. Cette dernière proposera ces dossiers aux bailleurs partenaires afin qu'ils soumettent des propositions de logement adaptées aux besoins et aux situations des familles.

L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ LE CVS

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la Vie Sociale**.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a toujours eu à cœur de faire vivre et de faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

L'établissement FEMMES SOLIDARITE 91 y participe, le CVS permettant aux femmes d'exercer leur citoyenneté et de prendre la parole, de débattre, de prendre des initiatives et d'influer sur leur environnement.

Il s'agit de favoriser et soutenir les échanges autour de :

- La citoyenneté
- La capacité à prendre la parole, à débattre
- Le pouvoir de prendre des initiatives et d'influer sur son environnement
- Le pouvoir de revendiquer une qualité de service.

Cela requiert un fort volontarisme car il existe des difficultés qui peuvent compliquer la mise en œuvre d'un CVS :

- Les personnes sont principalement centrées sur leurs problématiques et projets individuels.
- Leur mobilisation est souvent contrainte par des soucis d'organisation (travail, garde d'enfants, déplacement).
- L'hébergement dans le diffus complexifie l'émergence de préoccupations et mouvements collectifs.

En 2025, l'élection de nouveaux représentants des résidents et des salariés a été initiée. 1 femme hébergée de l'établissement Femmes Solidarité a été réélue présidente du CVS pour la deuxième année consécutive.

Plusieurs réunions ont permis aux représentants des résidents de relayer la parole des usagers et de faire émerger différents constats, conduisant à des propositions concrètes.

LES FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE

Au sein du CHRS, les difficultés de la personne sont envisagées dans une double dynamique considérant l'influence de la santé physique et psychique sur la qualité de l'insertion sociale mais aussi l'influence de l'inscription sociale sur la santé globale. C'est pourquoi **le psychologue et les travailleurs sociaux du CHRS travaillent de concert, dans une complémentarité de leurs actions.**

1. Soutien psychologique : il réalise un premier entretien avec chaque femme et chaque enfant hébergé.e.s à leur arrivée prévu dans le cadre du protocole d'admission. Offrir un espace de parole sécurisé aux femmes victimes de violences conjugales pour travailler sur leur histoire et leur reconstruction. Accompagner la parentalité en travaillant les interactions mère-enfant et en aidant à la restauration des liens familiaux.

Il assure des consultations pour les enfants et adolescents souffrant notamment de troubles liés aux violences. Orienter les femmes et enfants vers des structures de soins adaptées si nécessaire (CMP, CMPP, CSAPA, etc.).

2. Travail institutionnel et en équipe : le psychologue participe aux réunions d'équipe et aux réunions de synthèse afin de partager ses observations cliniques et proposer des stratégies adaptées. Il vise à apporter un éclairage clinique aux professionnels de l'accompagnement et à soutenir l'équipe éducative dans l'analyse des situations complexes et dans la gestion des impasses rencontrées.

3. Réseau et partenariats : il établit et entretient des liens avec les structures de soins et partenaires spécialisés (psychiatres, pédopsychiatres, services sociaux, écoles, etc.) et travaille en collaboration avec les partenaires intervenant auprès des femmes et enfants hébergés.

Nombre d'entretiens				Nombre de personnes reçues		
Entretiens familiaux	Enfant seul	Femme seule	RDV non honorés	Femmes	Enfants	TOTAL
19	14	48	32	26	47	73
81						

LES SORTIES



- **14 ménages sortis**
- **51 personnes**
- **Soit 14 femmes et 37 enfants**

En 2025, 12 ménages sur 14 (12 femmes et 32 enfants) ont été relogés.

	Taux de personnes relogées / sorties	Vers un logement public	Vers un logement privé
INSERTION	100 % 3 ménages 9 personnes	100 % 3 ménages 9 personnes	- - -
C.H.U.	100 % 5 ménages 18 personnes	100 % 5 ménages 18 personnes	- - -
URG. ALTHO	70,83% 4 ménages 17 personnes	70,83 % 4 ménages 17 personnes	- - -

En 2025, davantage de ménages sont sortis du dispositif soit 14 ménages contre 8 ménages en 2024.

Sur les 14 ménages sortis,

- ➡ **12 ménages ont été relogés sur le parc public.**
- ➡ **1 famille sortie chez un tiers, en Outre-Mer afin d'y rejoindre sa famille.**

Mouvements internes :

- ➡ **1 famille sortie vers un autre dispositif d'hébergement.** Nous avons pu effectuer un mouvement interne dans l'association, afin de permettre à une femme ayant des souffrances psychiques importantes de ne pas se retrouver sans solution d'hébergement suite à une fin de prise en charge à son initiative. Elle a pu intégrer une place dans un autre centre d'hébergement de l'association.

Durée moyenne d'hébergement : 23 mois

Les moyennes d'hébergement sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité des parcours, elle peut jouer d'écarts importants au regard des situations, s'étirer ou s'aboutir promptement.

PÔLE
SENSIBILISATION,
PRÉVENTION &
FORMATION
PROFESSIONNELLE

Sur l'année 2025, 3197 personnes ont bénéficié des actions de formation, de sensibilisation et de prévention

Fort de son ancrage partenarial et de son inscription sur le département, l'établissement dispense ses actions sur la question des violences conjugales et l'égalité Femmes-Hommes en Essonne. L'équipe répond à toute sollicitation, prenant en compte combien informer et prévenir sur ces questions relèvent des missions de service public.

Ainsi les actions de prévention, de sensibilisation et de formation, sont réalisées par les travailleurs sociaux ou par les psychologues de l'Etablissement et adressées à des publics très diversifiés (jeunes, professionnels, forces de l'ordre, auteurs...), par le biais de différents modèles d'interventions et d'outils adaptés à la réalité et aux besoins de chaque groupe, et co-construits avec chaque partenaire.

262

Participants aux actions de
FORMATION / SENSIBILISATION

2 935

Participants aux actions de
PRÉVENTION

L'expérience des professionnel.le.s en la matière est large et se nourrit de la pratique du Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation et du Centre d'hébergement fléché.

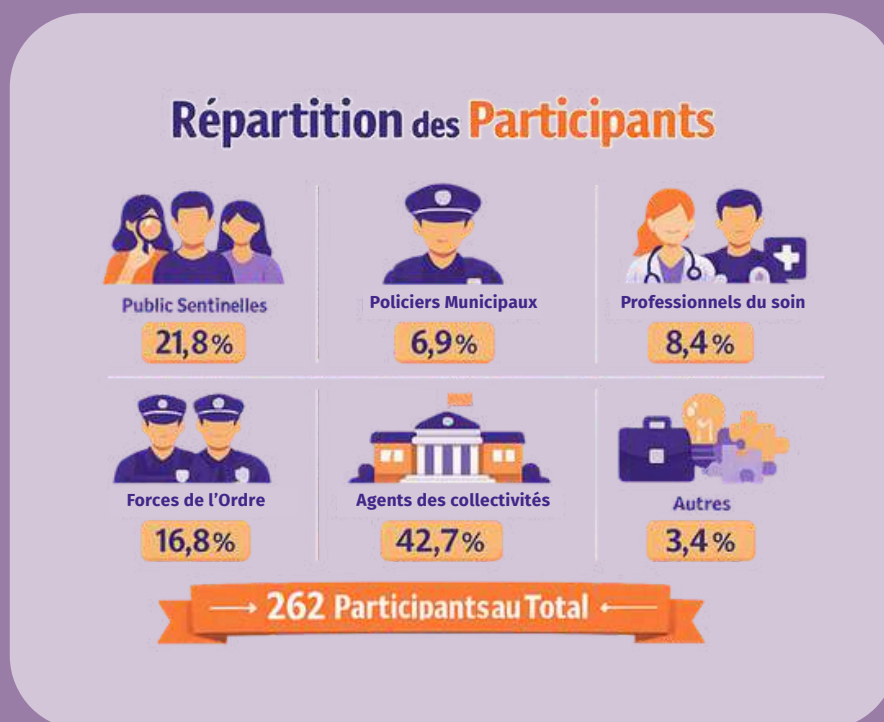
La connaissance des relais et dispositifs est inhérente à l'ensemble des activités et missions, l'accompagnement des femmes et des enfants et s'inscrit dans une incontournable articulation partenariale (associations spécialisées, avocats, services sociaux, forces de l'ordre...).

**L'équipe a animé 166
sessions d'une demi-
journée**

**Soit 2085 femmes et
1112 hommes**

**Cela concerne 3197
personnes**

L'ACTIVITÉ DE FORMATION – SENSIBILISATION



2025 est une année très dynamique d'un point de vue partenarial marqué par l'ancrage de Femmes Solidarité auprès des acteurs de son territoire d'intervention.

31 sessions de sensibilisation ont été réalisées, à la demande des partenaires de Femmes Solidarité : Collectivités locales et acteurs associatifs,

143 personnes ont été sensibilisées et formées, issues des collectivités locales, du secteur de la santé et du secteur associatif.



La sensibilisation/ formation des professionnels-les est un enjeu essentiel pour assurer l'accueil et un meilleur repérage des femmes victimes de violences conjugales afin de les orienter vers les partenaires ressources compétents. Il s'agit également pour les professionnels-les de s'interroger sur leur posture professionnelle afin de l'adapter en fonction de chaque situation.

LES FORMATIONS POLICE – GENDARMERIE

44 professionnels ont été formés en 2025 soit 28 gendarmes et 16 policiers.

➡ Cela représente : 4 sessions police et 6 sessions gendarmerie organisées en 2025.

L'Etablissement dispense sur le département de l'Essonne depuis plus de 30 ans et ce, jusqu'à aujourd'hui, des formations aux professionnels des forces de l'ordre de terrain, gendarmes et policiers. Ces formations s'inscrivent dans la perspective d'assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenant(e)s par une meilleure évaluation de leurs situations, particulièrement lors d'un dépôt de plainte.



La formation des forces de l'ordre est une orientation forte des préconisations du Grenelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite des associations spécialisées avec l'Etat, la Police et la Gendarmerie.

En 2025, ces formations ont été soutenues par la Région Ile De France, projet piloté par le Centre Hubertine Auclerc, dans le cadre de l'appel à projet « Formation des forces de sécurité en Île-de-France à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences conjugales ».

Cette année a été marquée par les jeux olympiques de Paris et la forte mobilisation des forces de l'ordre pour leur organisation dans les meilleures conditions de sécurité.

LES FORMATIONS SENTINELLES

4 sessions de formation ont été menées par Le LEAO de Femmes Solidarité, financées par le FIPD et le SDFE, dans le cadre du programme de formations des sentinelles dédiées aux acteurs SUD ESSONNE.

Public cible

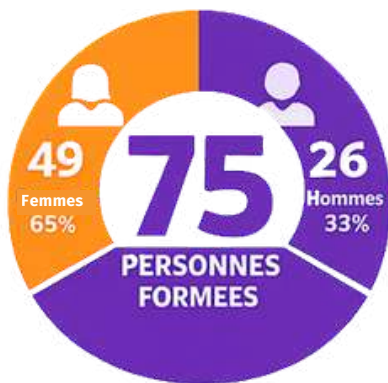
- Élu(e)s, personnel(elle)s de Mairie, professionnel(le)s de santé, chef(fe)s d'entreprises, enseignant(e)s, citoyens et citoyennes engagé(e)s
- Les polices municipales

Selon le schéma départemental, les sentinelles regroupent les acteurs dans le quotidien de la victime : des proches, amis, voisins, commerçants, pharmaciens, associations de proximité qui peuvent jouer un rôle dans le repérage des victimes

**Encourager et soutenir la victime pour demander de l'aide, et informer des ressources possibles
→ C'est une première porte vers le LEAO**

Objectifs :

- ✓ Identifier les signes de violences
- ✓ Pouvoir réagir avec justesse quand une femme demande du soutien
- ✓ Devenir une personne-relais vers les structures ressources adaptées



- 4 sessions d'une demi-journée de formation pour 57 personnes formées (42 femmes et 15 hommes).
- 2 journées de formation sentinelles Police municipale pour 18 personnes formées (7 femmes et 11 hommes).
- ➔ **75 personnes, 49 femmes et 26 hommes, ont pu participer à ces temps de sensibilisation / formation**

FORMATIONS SENSIBILISATIONS AUPRÈS DES AUTRES ACTEURS DE TERRAIN

	PARTENAIRES	PUBLIC CIBLE	Participants	
			Femmes	Hommes
5 sessions	BRETIGNY SUR ORGE -TAD CENTRE -	Personnel de Mairie	34	1
6 sessions	SIAO - 115	Ecoutant.e.s du 115	7	2
2 sessions	CHSF CORBEIL-ESSONNES	Personnel IDE, aides-soignantes	8	1
1 session	VIRY-CHATILLON -TAD EST -	Formation professionnelle Groupe santé	15	2
1 session	SAVIGNY SUR ORGE -TAD NORD-	Personnel municipal	12	3
2 sessions	EPT GRAND PARIS SUD	Educateurs Sportifs	2	4
1 session	Formation aides-soignantes Val de Marne	Aides-soignantes	5	-
<i>Interventions réalisées en partenariat avec Paroles de Femmes – Le Relais</i>				
1 session	Maison Pour Tous Montereau Fault Yonne	Professionnelles	11	-
6 sessions	MDS Fontainebleau	Professionnel.le.s	13	5
2 sessions	VERRIERE LE BUISSON	Personnel de Mairie	9	1
4 sessions	Centre de radiothérapie Melun	Professionnel.le.s	7	1
TOTAUX			123	20
			143	

Ce sont 143 professionnel.le.s qui ont été sensibilisés dans le cadre de ces interventions.
Ces professionnels sont issus de secteurs très variés : secteur médical - secteur social - acteurs des collectivités locales

L'ACTIVITÉ DE PRÉVENTION

PRÉVENTION DES CONSÉQUENCES LIÉES AUX VIOLENCES CONJUGALES, SEXISTES ET SEXUELLES

Le pôle prévention est soutenu par l'Agence Régionale de Santé pour mettre en œuvre un programme d'actions dédié à la prévention des conséquences liées aux violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Ce programme se décline en 2 actions spécifiques :

- **Action 1** - Animation de stands d'information sur l'égalité femmes/hommes, les violences conjugales, sexiste et sexuelles
- **Action 2** - Ateliers de promotion de l'égalité femme/homme et de prévention des violences

Les actions de prévention au cœur du projet de Femmes Solidarité

L'établissement FEMMES SOLIDARITE a toujours été engagé dans la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès d'un public varié. L'objectif pour Femmes Solidarité est d'éduquer, sensibiliser les enfants, adolescents et jeunes adultes à l'égalité femmes/hommes, filles/garçons et lutter contre toutes les formes de violences.

C'est en intervenant auprès des jeunes, que l'on se rend compte de l'impérieux besoin de multiplier les interventions. Leurs réactions, leurs attitudes nous laissent réellement penser qu'il est plus que nécessaire de développer cette partie de nos missions : faire en sorte que les relations filles/garçons soient plus à l'équilibre car certains thèmes provoquent toujours beaucoup de débat : la liberté d'action des femmes en général, l'homophobie...

En tant qu'intervenante, on ne peut pas se poser comme détenteur de la vérité. Il me semble important d'aller vers eux pour qu'ils puissent s'ouvrir à d'autres représentations. Cette activité demande un équilibre entre l'écoute des jeunes et les faire réfléchir, avancer sur leurs représentations.

Antonio GUTERRES, secrétaire général des Nations Unies, a indiqué dans le cadre de la journée internationale pour le droit des femmes 2023, « l'égalité femmes-hommes ne sera pas atteinte avant 300 ans ». Même si la prévention, l'éducation à l'égalité est un travail au quotidien, il est important de pouvoir toucher tous les jeunes, en particulier les plus jeunes et ceux qui n'ont pas accès à d'autres alternatives que celles transmises dans leur éducation. Notre travail est de semer des graines pour prévenir les comportements sexistes. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain.

Isabelle FAURE, chargée de prévention.

✓ **23 FORUMS SANTÉ — 996 PERSONNES PRÉSENTES — 103 CONTACTS PARTENAIRES ÉTABLIS**

✓ **80 ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION**
1774 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE CES ATELIERS DE PRÉVENTION

+ 2 ateliers réalisés par les collègues du pôle Formation / Sensibilisation

ANIMATION DE STANDS D'INFORMATION SUR L'ÉGALITÉ, LES VIOLENCES CONJUGALES, SEXISTES ET SEXUELLES

Sur l'année 2025, 996 personnes ont bénéficié des interventions de Femmes Solidarité sur 23 forums et journées de prévention santé

Cette action déploie une démarche proactive d'« aller-vers » au cœur même des lieux de vie, de scolarité et de socialisation. Elle vise à visibiliser les enjeux de l'égalité femmes-hommes, à déstigmatiser la parole et à repérer les situations de violences conjugales, sexistes et sexuelles. Cette présence hors les murs garantit l'accessibilité de l'information aux publics les plus éloignés, tout en contribuant à une véritable synergie entre les acteurs locaux.

Une présence accrue, territorialisée et ciblée

En 2025, le maillage territorial s'est fortement densifié avec la tenue de **23 stands d'information** au sein d'événements locaux très variés (forums santé, forums jeunesse, événements associatifs, sportifs ou festifs).

- Ce déploiement a permis d'aller à la rencontre de **996 participants** de tous âges et de tous horizons (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes adultes, professionnels et grand public).
- La démarche a consolidé un solide réseau de proximité en tissant **103 contacts partenariaux** avec des acteurs extrêmement variés : municipalités, CCAS, Missions Locales, MJC, ou associations.
- L'équipe du pôle prévention fait preuve d'une grande agilité pour adapter ses thématiques aux préoccupations réelles des publics rencontrés, notamment les jeunes. Les stands ont ainsi abordé des sujets très actuels : protection des données personnelles, cybersexisme (« T'es en ligne mais t'es où ? »), le consentement, le masculinisme, les relations filles garçons et les violences dans les relations amoureuses.

Un espace de libération de la parole, de repérage et d'orientation

Au-delà de la distribution d'informations, l'expertise des intervenantes permet de transformer ces stands en véritables espaces d'écoute sécurisants et confidentiels.

- Cet accueil bienveillant a généré **30 échanges cliniques approfondis** concernant des situations de violences, qu'elles soient en cours ou passées.
- Fait marquant, ces espaces jouent un rôle préventif majeur auprès de l'entourage (amis, famille) : de nombreuses personnes s'y présentent pour être outillées, cherchant des ressources pour agir et orienter correctement une femme victime de violences dans leur cercle proche.
- Ces temps d'échange se traduisent par des parcours de soin concrets : **7 personnes ont ainsi sollicité une orientation directe vers le Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO)** de l'association. L'action rencontre une très forte adhésion, avec un **taux de satisfaction global de 94 %**.

L'expertise au service de la prévention

Cette démarche de prévention hors les murs puise toute sa légitimité et son efficacité dans le socle d'expertise de l'établissement FEMMES SOLIDARITÉ 91. L'intervention et l'accompagnement menés au quotidien auprès des victimes de violences (que ce soit via les services d'hébergement ou le Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation - LEAO) constituent la matière première indispensable du pôle prévention. C'est précisément parce que l'association spécialisée possède une connaissance intime et actualisée des mécanismes de l'emprise, des impacts psychotraumatiques et des véritables enjeux de terrain, qu'elle est en capacité d'adapter son message à chaque public rencontré, de créer des outils de sensibilisation sur-mesure et d'agir avec une pertinence accrue dans le repérage précoce.



Le pôle prévention auprès des collectivités locales

Participation aux forums et journée de prévention santé 2025

Intervention	Classe d'âge des participants	Nombre de Femmes majeures	Nombre d'Hommes majeurs	Nombre de Filles mineures	Nombre de Garçons mineurs	Totaux
Forum « Les Femmes en action » - Ris-Orangis 7 mars	Adultes	16	2	-	-	18
Stand Protéger ses données personnelles face aux cyberviolences - Evry 19 mars	Adultes	21	3	-	-	24
Forum Santé - Viry-Châtillon 7 avril	Tout public	20	15	40	30	105
Stand de sensibilisation à l'égalité Filles/Garçons - Arpajon 8 avril	Lycéens (15-18 ans)	-	-	22	26	48
Forum Strong'Her - Viry-Châtillon 12 avril	Adultes	14	2	-	-	16
Forum de la sécurité et des forces de l'ordre Le Coudray Montceaux 27 avril	Tout public	13	15	6	4	38
Forum Santé - Maison de quartier des Aunettes - Evry 24 mai	Tout public	29	2	1	2	34
Forum des Acteurs - Maison Départementale de l'Habitat Evry 3 juin	Professionnels	40	2	-	-	42
Pour un été Safe - Semaine de Santé sexuelle Savigny sur Orge 4 juin	Adolescents Jeunes Adultes	6	6	25	15	52
Solidaris – Match de Solidarité - Ris-Orangis 8 juin	Adultes	5	10	-	-	15
Stand d'information - Résidence ARPEJ - Evry 19 juin	Jeunes adultes	11	15	-	-	26
Forum Santé Famille - Viry Châtillon 28 juin	Tout public	10	7	9	6	32
Forum Jeunesse - Savigny sur Orge 27 septembre	Tout public	6	6	10	9	31
Stand d'information - Ecole des Champs Elysées Evry Courcouronnes 2 octobre	Tout public	19	1	17	13	50
Forum Santé - Saint Michel sur Orge 4 octobre	Adultes - seniors	30	2	-	-	32
Forum Santé - Athis-Mons 17 et 18 novembre	Partenaires Collégiens Lycéens	4	3	100	77	184
Forum Santé - Savigny sur Orge 20 novembre	Jeunes Adultes	30	10	-	-	40
Stand Cyberviolences - Evry-Courcouronnes 20 novembre	Collégiens Adultes	37	3	16	-	56
Stand VRA – IRFASE - Evry 25 novembre	Etudiants	13	5	-	-	18
Stand de sensibilisation VRA - Arpajon 25 novembre	Tout public	4	3	10	5	22
Stand de Sensibilisation - Maison de santé des Tarterêts Corbeil Essonnes 26 novembre	Femmes adultes	10	-	-	-	10
Stand Cybersexisme « T'es en ligne, mais t'es où ? » Viry-Châtillon 27 novembre	CM2 Collégiens	-	-	49	30	79
Forum Ressources Sainte Geneviève des Bois 27 novembre	Professionnels Tout public	22	2	-	-	24
TOTAUX		360	114	305	217	996

Acteurs de la santé - un partenariat engagé avec les CPTS en Essonne

Le pôle prévention a participé à des actions prévention santé auprès du public et auprès des professionnels de santé.

Participation à la journée de dépistage du cancer organisée par le centre social des Tarterêts le 25 novembre 2025. Une douzaine de Femmes ont pu être sensibilisées à l'égalité femme/homme et la lutte contre les violences.

Intervention de sensibilisation /formation auprès des professionnels.les de santé en partenariat avec le CPTS du Val d'Orge – le mardi 30 juin 2025. Un partenariat qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec Femmes Solidarité.

Une convention a été également signée avec le CPTS Sud Hurepoix qui couvre le territoire du TAD Centre et Sud-Ouest ainsi qu'avec le CPTS Santé Seine Essonne.

Une convention est en cours de construction avec le CPTS Centre Essonne (couvre les communes de Evry-Courcouronnes, Grigny, Ris-Orangis, Lisses et Bondoufle) des réunions avec ces partenaires se sont déjà tenues.

Le travail se poursuit avec la réflexion partagée de coordination tant sur les besoins d'orientation en matière de santé que sur les besoins d'orientation vers le LEAO des femmes victimes de violences conjugales.

ATELIERS DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES



Sur l'année 2025, 1774 personnes ont bénéficié des interventions de Femmes Solidarité dans le cadre de 80 ateliers de sensibilisation et de prévention

+ 2 ateliers réalisés par les collègues du pôle Formation / Sensibilisation (165 personnes)

Cette action s'appuie sur une ingénierie de projet et d'animation sur-mesure pour déconstruire les stéréotypes de genre et prévenir les violences. Chaque intervention est rigoureusement co-construite en amont avec les partenaires locaux afin de répondre précisément à leur cahier des charges et aux spécificités de leur public.

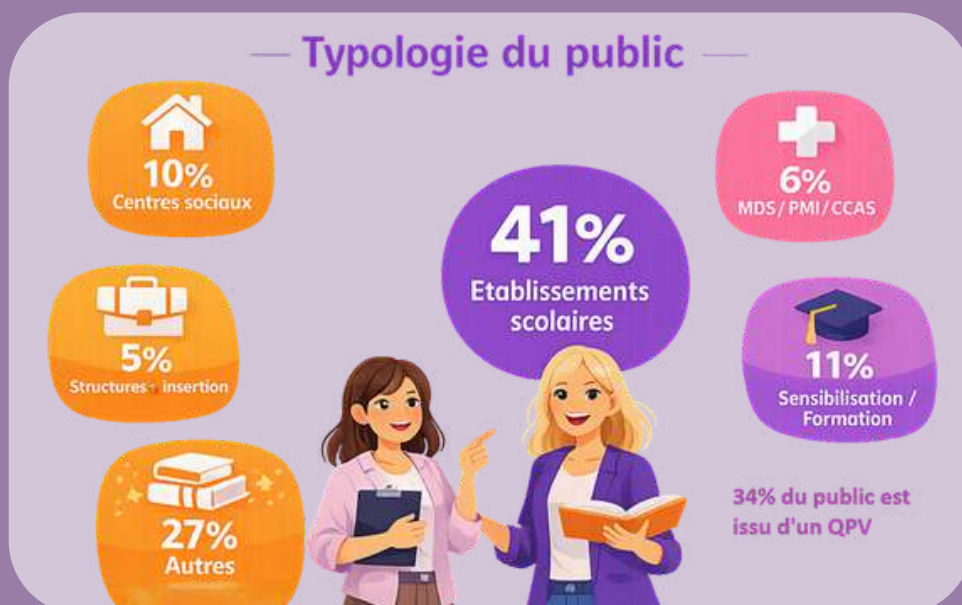
Un déploiement massif, inclusif et intergénérationnel

Qui vise à tendre vers plus d'égalité, plus d'altérité et lutter contre les violences.

Objectifs transversaux :

- Promouvoir l'égalité femme/homme
- Prévenir les discriminations et le harcèlement
- Favoriser le vivre-ensemble
- Former des citoyens tolérants et engagés
- Construire une société plus juste et inclusive

En 2025, le volume d'intervention a connu une augmentation remarquable avec l'animation de **82 ateliers** (contre 51 l'année précédente).



La diversité du public participant aux actions du pôle prévention illustre la richesse du partenariat, consolidé et développé par l'établissement sur un territoire large, 42 communes.

34% du public touché est issu des quartiers politique de la ville, ce qui soulève l'importance d'aller-vers les habitants – adultes et jeunes – au sein des structures de proximité qui animent et structurent la vie locale de ces territoires. L'équipe de Prévention mobile, adapte ses interventions en fonction des demandes de chaque partenaire sur des plages horaires larges

41% représentent des jeunes au sein des établissements scolaires. Cela montre d'une part la forte dynamique d'implantation sur nos territoires auprès des acteurs de l'Education Nationale, d'autre part, une meilleure prise en compte par ces établissements des besoins de sensibilisation sur les questions d'égalité et de genre, de relation fille/garçon, et lutte contre les violences, en lien avec le programme EVARS.

11% du public était des professionnels.les. Le pôle prévention a également été sollicité pour participer à des actions de sensibilisation/formation sur les violences sexistes et sexuelles, l'égalité femme/homme auprès de professionnels.les essonnien.s.

- ➡ 2 actions de sensibilisation ont été menées auprès des professionnels.les en Partenariat avec l'Inspection Académique et les Cités éducatives
- ➡ 1 action de sensibilisation/formation a été menée auprès des agents de la Mairie de Saint Pierre Du Perray.



La lutte contre les cyberviolences et les violences sexistes et sexuelles – un enjeu majeur

La prévention des violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité fille/garçon devient un objectif central dans le cadre des missions éducatives qui visent à garantir un cadre sécurisé et égalitaire dans les activités éducatives et scolaires, source d'émancipation pour chacun.

Constat est que les faits relevant des violences sexistes et sexuelles, et des cyberviolences se multiplient : propos sexistes, propos sexualisés, moqueries/dénigrement du corps – de l'apparence, les pressions des groupes sur l'orientation sexuelle, les questions relatives au consentement, les violences physiques à caractère sexuel, surnoms dégradants, commentaires sur les tenues, blagues sexistes, attitude de domination répétée de façon individuelle ou en groupe, violence sur les temps informels.

La cyberviolence amplifie ces phénomènes avec l'usage des réseaux sociaux.

- 85% des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une forme de cyberviolence. Les filles sont plus fortement touchées par ces faits de cyberviolences*.
- Etre une fille augmente de 65% le risque de subir des cyberviolences psychologiques à haute intensité
- Etre une fille augmente de 57% le risque de subir des cyberviolences sexuelles à haute intensité*.

Les professionnels.les de la sphère éducative (structures jeunesse, établissements scolaires) sont amené.e.s à traiter de plus en plus ces problématiques. Être attentif aux signaux de mal-être, de harcèlement, de discriminations, de violences, savoir agir et apporter des réponses adaptées dans ces situations devient une préoccupation majeure.

Les actions de prévention, un levier au développement des compétences psychosociales chez les jeunes

Les actions de prévention en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences jouent un rôle essentiel dans le développement des compétences psychosociales. Elles contribuent au développement des compétences émotionnelles. A travers ces espaces d'échanges et de débat, les jeunes sont amenés à s'exprimer. Les chargées de prévention qui encadrent ces temps vont accompagner les échanges et favoriser un dialogue respectueux où chacun est amené à réguler ses émotions.

Ces actions renforcent également les compétences sociales et relationnelles. Ces temps collectifs favorisent le respect de l'autre dans ce qu'il peut dire, ce qu'il peut penser ou faire, et des relations plus égalitaires. Ces actions permettent aussi de développer l'esprit critique en déconstruisant les stéréotypes de genres et de prendre du recul face aux normes sociales. Cela vise à favoriser l'autonomie et la liberté de choix de chacun et ainsi leur estime de soi, dans leur capacité d'agir et de se construire.

Les actions de prévention auprès du public adulte

Le pôle a également sensibilisé **1001 adultes** (669 femmes, 332 hommes), en allant à leur rencontre dans des structures d'insertion et des lieux de vie - Foyers de Jeunes Travailleurs, des centres sociaux souvent situés en Quartiers Prioritaires de la Ville, ou encore via les « Petit' Dej de l'égalité » auprès des familles hébergées par Communauté Jeunesse.

- *Au total, 13 ateliers ont été organisés exclusivement à destination d'un public féminin. Ces actions ont concerné 17 % des femmes ayant participé à des ateliers de sensibilisation. À l'échelle de l'ensemble du public adulte, les femmes sensibilisées lors de ces ateliers représentent 12 %.*

ZOOM SUR - Les ateliers Français Langue Etrangère (FLE)



14,5 % des adultes ayant participé aux actions de prévention sont issus des ateliers Français Langue Etrangère (FLE) ou d'alphabétisation.

Ces actions de prévention dans le cadre des ateliers FLE ou alphabétisation s'inscrivent pleinement dans la promotion des valeurs de la République et contribuent à renforcer la citoyenneté et la cohésion sociale sur les territoires. Les actions de prévention jouent ainsi un rôle essentiel en facilitant l'accès à des informations fondamentales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de droits des femmes et de lutte contre les violences. En intégrant ces thématiques dans des espaces d'apprentissage linguistique, les interventions gagnent en efficacité : elles s'appuient sur des cadres déjà sécurisants et favorisent la compréhension grâce à une approche pédagogique adaptée.

Une pédagogie interactive, ludique et à fort impact nourrie par une expertise de terrain

Tout comme pour l'animation des stands, la force et l'impact de ces ateliers reposent indéniablement sur l'expertise historique de l'établissement FEMMES SOLIDARITÉ 91. C'est l'expérience forgée quotidiennement dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales qui vient nourrir la création des supports pédagogiques et orienter les débats. Cette maîtrise approfondie des mécanismes de l'emprise, des violences sexistes et de leurs conséquences psychotraumatiques permet aux intervenantes de déconstruire les stéréotypes avec justesse. Cette légitimité de terrain est indispensable pour ajuster la posture éducative face aux réactions du public, vulgariser des concepts complexes et garantir un cadre d'échange à la fois percutant et parfaitement sécurisant pour tous les participants, des plus jeunes aux adultes.

Pour contourner les résistances et libérer la parole, les professionnelles s'appuient sur des supports pédagogiques innovants, ludiques et adaptés à chaque tranche d'âge.

- L'utilisation de jeux de société (jeu de plateau "Équité-toi", création inédite d'un "Jeu de l'oie géant de l'égalité", "Moi, c'est Madame"), de ciné-débats, de photolangages et du violentomètre géant permet de créer une dynamique de groupe propice à la réflexion.
- L'impact sur les bénéficiaires est mesurable et direct : **78 % des participants déclarent avoir acquis de nouvelles connaissances.** Ces ateliers leur permettent non seulement d'identifier des comportements sexistes, mais aussi de s'approprier un vocabulaire précis (consentement, cyberviolence, sexisme) et de mieux appréhender le cadre légal complexe entourant les Violences sexistes et sexuelles et les violences conjugales.



Un ancrage partenarial solide et générateur de nouvelles synergies

La démarche de prévention s'inscrit dans une dynamique territoriale pérenne qui renforce le maillage local.

Le pôle prévention est intervenu dans 17 communes.

Evry-Courcouronnes

Saint-Michel-sur-Orge

Savigny-sur-Orge

Athis-Mons

Bondoufle

Sainte Geneviève des Bois

Le Coudray Montceaux

Viry-Châtillon

Corbeil-Essonnes

Brétigny sur Orge

Fleury-Mérogis

Saint Pierre du Perray

Arpajon

Boissy le Cutté

Etiolles

Juvisy-sur-Orge

Ris-Orangis

- L'adhésion est massive : **87 % des participants se déclarent satisfaits** de l'intervention (dont 62 % très satisfaits).
- Ce succès se confirme du côté des professionnels encadrants : 100 % des structures partenaires sont satisfaites du travail de co-construction mené avec l'association. Mieux encore, la pertinence de ces ateliers a créé un effet levier : 78 % des partenaires ont profité de ces interventions pour proposer de nouvelles idées d'actions et prolonger ce partenariat dans la durée.

ZOOM - Le Jeu de l'Oie et de l'Égalité Géant

Un support ludique pour déconstruire les stéréotypes dès le plus jeune âge

Le concept

Développé par Femmes Solidarité 91 dans le cadre de ses actions de prévention, au printemps 2025, le Jeu de l'oie de l'égalité est un outil pédagogique interactif qui transforme le sol en un vrai espace d'apprentissage collectif. Inspiré du jeu de l'oie traditionnel, ce dispositif vise à sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux d'égalité entre les filles et les garçons, ainsi qu'à la prévention des stéréotypes et des violences sexistes.

Le principe est simple : les participant-e-s réparti-e-s en équipes, progressent jusqu'à la case « Arrivée ». Au fil des lancers de dés ils et elles sont amené-e-s à répondre à des questions, débattre ou réfléchir ensemble à travers différentes catégories selon la case atteinte :

- « C'est quoi ? » : Définir un mot ou une expression.
- « Vrai ou Faux » : Tester ses connaissances en répondant à une affirmation.
- « Débat » : Échanger et confronter les points de vue sur une situation donnée.
- « Choisis ! » : Sélectionner la bonne réponse parmi plusieurs propositions.
- « Bonus » : Une occasion d'accélérer ! Avancer d'autant de cases que de bonnes réponses obtenues.

Les séances, animées par les chargées de prévention s'inscrivent dans un cadre bienveillant et de non-jugement, où chacun-e peut s'exprimer librement. Au-delà de la dimension ludique, le jeu constitue un espace d'échange et de réflexion collective autour des situations du quotidien.

L'action en image



Dans le cadre d'une intervention auprès d'un groupe familles en quartier prioritaire au centre social Grand Vaux à Savigny-sur-Orge, le Jeu de l'oie de l'égalité a permis de créer un temps d'échange entre les générations, une approche plus rare pour cet outil habituellement destiné aux enfants. La présence des parents aux côtés des enfants a encouragé le dialogue au sein de la famille et le croisement des points de vue.

Cette action souligne le rôle essentiel de l'éducation et de la parentalité dans la transmission des valeurs d'égalité. Le jeu facilite les échanges et le questionnement des rôles genrés, souvent ancrés dans la sphère familiale. Il constitue ainsi un levier de soutien à la parentalité et de déconstruction des stéréotypes, contribuant à faire évoluer les pratiques et les représentations au sein des familles.

Chiffres clés

Au cours de l'année 2025, cet outil a permis de toucher un large public :

-  Nombre de participant-e-s : 234
-  Nombre d'interventions réalisées : 11 séances / 10 établissements
-  Taux de satisfaction : 78,6 % des répondant-e-s se déclarent très satisfaits ou satisfaits. Dont :
 - 56 % très satisfaits
 - 22,6 % satisfaits
-  Retours : « C'est super intéressant de pouvoir confronter les idées des plus jeunes et des plus âgés ! » Leïla, 38 ans – Maman de 3 enfants.

Ces résultats témoignent de la pertinence de cet outil dans la transmission de messages de prévention et d'égalité auprès des jeunes publics.

Le pôle prévention au côté des acteurs du territoire pour promouvoir l'égalité femme/homme et lutter contre les violences

Intervention (Lieu et nombre d'intervention)	Classe d'âge des participants	Nombre de Femmes majeures	Nombre d'Hommes majeurs	Nombre de Filles mineures	Nombre de Garçons mineurs	TOTAUX
Lycée Baudelaire - Evry-Courcouronnes - 7 ateliers	Lycéens (15-18 ans)	-	1	149	51	201
Lycée Marcel Pagnol - Athis-Mons - 3 ateliers	Lycéens (15-18 ans)	4	1	66	27	98
Lycée Léonard de Vinci - Saint Michel sur Orge - 1 atelier	Lycéens (15-18 ans)	-	-	14	6	20
Association Diagonale - Juvisy sur Orge - 2 ateliers	Hébergées Professionnels	15	2	-	-	17
Centre social Grand Vaux - Savigny sur Orge - 11 ateliers	Adultes Adolescents	71	1	25	26	123
Hall Jeunesse - Ris-Orangis - 2 ateliers	Tout public	30	14	1	2	47
MDE - Brétigny sur Orge - 2 ateliers	Tous âges	25	2	3	-	30
Maison du Village - Evry-Courcouronnes - 1 atelier	Collégiens (11-12 ans)	-	-	15	9	24
Génération Femme - Evry-Courcouronnes - 3 ateliers	Adultes	76	13	-	-	89
Lycée Truffaut - Bondoufle - 3 ateliers	Lycéens	4	3	76	44	127
FJT Kléber - Juvisy-sur-Orge - 2 ateliers	Jeunes adultes	5	14	-	-	19
Mission Locale - Viry Châtillon - 1 atelier	Jeunes adultes	8	8	-	-	16
ALJT - Viry-Châtillon - 1 atelier	Jeunes adultes	3	2	-	-	5
Petit dej' de l'égalité (Femmes hébergées par FS91) - 3 ateliers	Femmes adultes Enfants	17	-	3	2	22
Petit dej' de l'égalité (Familles hébergées par CJ) - 1 atelier	Adultes	3	1	-	-	4
ALJT Les Montains - Juvisy-sur-Orge - 1 atelier	Jeunes adultes	3	-	-	-	3
Mission Locale - Juvisy-sur-Orge - 2 ateliers	Jeunes adultes	9	3	-	-	12
Service Jeunesse - Bondoufle - 1 atelier	Adolescents (12-18 ans)	-	-	-	3	3
Centre Social Nelson Mandela - Saint Michel sur Orge - 2 ateliers	Femmes adultes	27	-	-	-	27
Club Ado - Saint Michel sur Orge - 3 ateliers	Adolescents (14-16 ans)	-	-	12	10	22
Association Banlieue Santé - Viry-Châtillon - 1 atelier	Femmes adultes	7	-	-	-	7
Mission Locale - Savigny sur Orge - 1 atelier	Jeunes adultes	9	-	-	-	9
Centre de loisirs Malraux - Corbeil-Essonnes - 1 atelier	Enfants (8-11 ans)	-	-	14	10	24
Ecole élémentaire Steeg - Corbeil-Essonnes - 1 atelier	Elèves de CM2 (10-11 ans)	-	-	10	9	19
Centre social des Clos - Athis-Mons - 1 atelier	Professionnels	4	2	-	-	6
La Ferme - Viry Châtillon - 1 atelier	Atelier Intergénérationnel	7	5	6	-	18
CCAS - Sainte Geneviève des Bois - 2 ateliers	Femmes adultes	27	-	-	-	27
CLAS CP-CM1 et CM2-6* - Evry-Courcouronnes - 2 ateliers	Elèves du CP à la 6* (5-12 ans)	-	-	6	9	15
Cité Educative - Corbeil-Essonnes - 1 atelier	Professionnels	9	5	-	-	14
MJC Simone Signoret - Evry-Courcouronnes - 1 atelier	Tout public (à partir de 14 ans)	2	2	-	5	9
Réussite éducative - Sainte Geneviève des Bois - 1 atelier	Adultes	6	1	-	-	7
Association Création Omnivores - Athis-Mons - 1 atelier	Femmes adultes	6	-	-	-	6
Théâtre de l'Envol - Viry-Châtillon - 1 atelier	Collégiens (14-15 ans)	-	-	42	42	84
ALJT Danton - Juvisy-sur-Orge - 1 atelier	Jeunes adultes	5	3	-	-	8
Service Jeunesse - Sainte Geneviève des Bois - 1 atelier	Adolescents (14-17 ans)	-	-	6	15	21
Théâtre débat - Fleury-Mérogis - 1 atelier	Tout public	31	11	7	3	52
Ciné-débat au Cinéma Le Calypso - Viry-Châtillon - 1 atelier	Tout public	38	12	-	-	50
Théâtre-débat - Ris-Orangis - 1 atelier	Tout public	65	50	-	-	115
Ciné-débat - Bondoufle - 1 atelier	Tout public - adultes	7	5	-	-	12
PMI - Corbeil-Essonnes - 1 atelier	Lycéens (15-18 ans)	7	-	17	9	33
CFA - Brétigny-sur-Orge - 1 atelier	Hommes adultes	-	58	-	-	58
Lycée Timbaud - Brétigny-sur-Orge - 1 atelier	Lycéens (15-18 ans)	-	-	35	32	67
MDS - Viry-Châtillon - 1 atelier	Professionnels	16	4	-	-	20
Ciné-débat ARPEJ - Evry-Courcouronnes - 1 atelier	Jeunes adultes (18-25 ans)	3	2	-	-	5
Centre Social du Val - Athis-Mons - 1 atelier	Femmes - tous âges	11	-	1	-	12
Mairie de Saint Pierre du Perray - 1 atelier	Professionnels	9	7	-	-	16
Lycée Hôtelier - Etolles - 2 ateliers	Lycéens (15-18 ans)	-	-	43	55	98
Colloque Education Nationale - Corbeil-Essonnes - 1 atelier	Adultes	100	100	-	-	200
Ecole Anne Franck - Boissy le Cutté - 1 atelier	Elèves de CM2 (10-11 ans)	-	-	10	8	18
TOTAUX		669	332	561	377	1939

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos sincères remerciements à nos partenaires, **INNER WHEEL**, **PublicisLive**, **CARREFOUR SOLIDAIRE**, **HOTELS SOLIDAIRES**, **BRICO DEPÔT**, **l'INRAP** et **IKEA**, pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'année 2025.



Leurs dons de mobilier, de linge de maison et d'équipements divers ont contribué de manière significative à l'amélioration des conditions d'accueil, à l'embellissement des logements ainsi qu'à l'aménagement des locaux administratifs et des espaces collectifs.